

**BANQUE  
MIGROS**

**Rapport annuel  
2021**

En 2021, la Banque Migros a, une nouvelle fois, nettement progressé dans ses activités principales, tant en termes de volume que de revenus. Ainsi, les dépôts de la clientèle se sont accrus de 9,4% à 42,2 milliards de francs, et les prêts à la clientèle de 6,7% à 45,1 milliards de francs. Quant au nombre de mandats de gestion de patrimoine, il a augmenté de 53%. Tous secteurs d'activité confondus, le résultat d'exploitation a progressé de 14% à 652 millions de francs. Le bénéfice s'est accru de 24,4% à 240 millions de francs.

Fabrice Zumbrunnen  
Président du Conseil d'administration

Manuel Kunzelmann  
Président de la Direction générale (CEO)

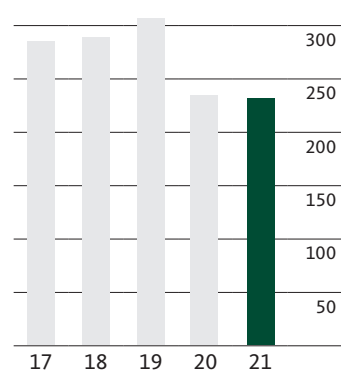
#### Table des matières

Avant-propos du président du Conseil d'administration	4
Rapport de situation de l'exercice 2021	5
Bilan au 31 décembre 2021	8
Compte de résultat 2021	9
Utilisation du bénéfice	10
Tableau des flux de trésorerie 2021	11
État des capitaux propres	12
Annexe aux comptes annuels	13
Informations relatives au bilan	27
Informations relatives aux opérations hors bilan	44
Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles	45
Rapport de l'organe de révision	47
Gouvernance d'entreprise	51
Structure de distribution	65

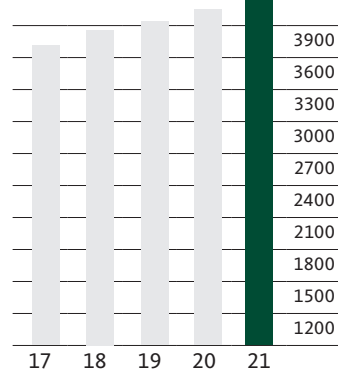
## Comptes annuels en millions de francs / Variation

	2021	Année précédente	
Somme du bilan	54'647	50'769	+7,6%
Prêts à la clientèle	45'074	42'249	+6,7%
Fonds de la clientèle	42'218	38'594	+9,4%
Capitaux propres <sup>1</sup>	4'329	4'211	+2,8%
Produit d'exploitation	652	572	+14,0%
Charges d'exploitation	342	314	+9,1%
Résultat opérationnel	234	237	-0,9%
Bénéfice de l'exercice	240	193	+24,4%
Dépôts de la clientèle <sup>2</sup>	16'806	14'051	+19,6%
Volume des fonds	3'589	2'978	+20,5%
Effectif du personnel <sup>3</sup>	1'484	1'406	+5,5%
Nombre de succursales	71	68	+3
<b>Normes de fonds propres</b>			
Fonds propres pouvant être pris en compte	4'259	4'141	+2,8%
Fonds propres exigibles	1'659	1'594	+4,1%
<b>Ratios</b>			
Fonds de la clientèle en % des prêts à la clientèle	93,7%	91,4%	
Rendement des capitaux propres <sup>4</sup>	5,5%	5,7%	
Cost/income ratio <sup>5</sup>	51,5%	48,5%	

Résultat opérationnel en millions de francs



Capitaux propres en millions de francs

<sup>1</sup> y compris réserves pour risques bancaires généraux et avant répartition du bénéfice<sup>2</sup> logique de calcul adaptée<sup>3</sup> effectif corrigé du temps partiel, places d'apprentissage à 50%<sup>4</sup> résultat opérationnel en % de la moyenne des capitaux propres<sup>5</sup> rapport entre les charges d'exploitation et le produit d'exploitation (hors variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts)

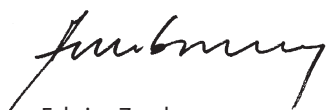
## Avant-propos du président du Conseil d'administration

Des couleurs vives et éclatantes caractérisent la nouvelle image de marque de la Banque Migros, qui a été déployée progressivement à partir d'octobre 2021. Celle-ci est l'expression visuelle de la nouvelle stratégie de la banque dans son ensemble, dont la mise en œuvre a débuté au cours de l'exercice 2021. Dans la combinaison de couleurs fraîche de l'image de marque, l'orange joue un rôle important. Il représente l'attachement de la Banque Migros à Migros et à ses valeurs telles que la responsabilité sociale et l'orientation clientèle systématique. L'orange souligne en même temps l'ambition de la Banque Migros d'exploiter davantage les potentiels de synergie au sein du groupe Migros dans le cadre de la nouvelle stratégie de la banque.

C'est dans cet esprit que s'inscrit l'accord sur la carte de crédit la plus populaire de Suisse: au cours de l'exercice sous revue, la Banque Migros et la Fédération des coopératives Migros ont décidé que la Banque Migros émettrait désormais la carte de crédit Cumulus à partir de juillet 2022. Un autre exemple de synergie est le lancement du service de courtage Nextkey. Il s'agit d'un développement conjoint de CSL Immobilien AG, filiale de la Banque Migros, et de la plateforme d'innovation Migros Sparrow Ventures, qui analyse et met en œuvre de nouveaux modèles d'affaires à l'échelle du groupe. D'autres projets conjoints sont en cours d'évaluation.

La nouvelle stratégie de la banque ne se limite pas aux synergies au sein du groupe Migros. L'accent est mis sur le développement parallèle du conseil personnel et des canaux directs ainsi que sur l'introduction de solutions client innovantes afin de renforcer les activités principales. Les succès ont déjà été enregistrés au cours de la première année de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie: en 2021, les volumes d'affaires et les rendements ont en effet nettement augmenté.

Nous allons au-devant d'une période passionnante. Je suis heureux que nous soyons désormais soutenus par Isabelle Zimmermann au sein du Conseil d'administration. L'Assemblée générale a élu Isabelle Zimmermann au Conseil d'administration au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En tant que directrice financière du groupe Migros, elle succède à Jörg Zulauf, qui prend sa retraite après plus de 20 ans et démissionne du Conseil d'administration de la Banque Migros. Je remercie Jörg Zulauf pour son engagement sans faille et de longue date, et je lui souhaite le meilleur pour l'avenir. Je tiens également à remercier chaleureusement tous les collaborateurs et collaboratrices ainsi que la Direction générale pour leur grand engagement en faveur de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la banque.



Fabrice Zumbrunnen  
Président du Conseil d'administration

## Rapport de situation de l'exercice 2021

### Marche des affaires et situation économique de l'entreprise

La Banque Migros SA, domiciliée à Zurich, a poursuivi sa forte croissance en 2021. Le résultat net des opérations d'intérêts s'est accru de 15,2% à 483 millions de francs. Grâce à la bonne marche des opérations de placement, le résultat des commissions a lui aussi progressé et ce, de 7,9% à 115 millions de francs. Quant aux opérations de négoce, elles se sont accrues d'environ un quart, à 46,1 millions de francs, par rapport à l'année précédente. Tous secteurs confondus, le produit d'exploitation a augmenté de 14,0% à 652 millions de francs.

Les charges d'exploitation se sont portées à 342 millions de francs. L'augmentation de 9,1% s'explique d'une part par le volume d'affaires nettement plus élevé et, d'autre part, par les investissements dans des initiatives stratégiques visant à parer la Banque Migros pour l'avenir.

Les frais de personnel se sont montés à 209 millions de francs, ce qui représente une hausse de 7,6%, car la Banque Migros a embauché une centaine de nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices en 2021. Dans le même temps, elle a investi dans la formation des équipes existantes afin d'orienter encore davantage le conseil vers les besoins spécifiques de la clientèle et de tenir compte des nouvelles compétences et profils professionnels de la transformation numérique. Les charges d'exploitation ont progressé de 11,6%, notamment du fait des investissements dans la marque et dans de nouvelles offres numériques élargies pour la clientèle.

En comparaison sectorielle, le cost/income ratio est resté à un faible niveau, à 51,5%. Sans effet extraordinaire, ce chiffre aurait été encore meilleur. En effet, au cours de l'exercice 2021, la Banque Migros a décidé de reverser volontairement à quelque 37'000 clientes et clients, à partir de janvier 2022, des rétrocessions d'environ 60 millions de francs sur les Migros Bank Fonds. De ce montant, 7,6 millions de francs ont été débités des opérations de commissions et 52,4 millions de francs du poste Provisions/pertes pour l'exercice 2021.

Après déduction des amortissements, provisions et pertes, le résultat opérationnel s'est établi à 234 millions de francs. Compte tenu du résultat extraordinaire (dû à la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux afin de compenser l'effet extraordinaire mentionné ci-dessus) et après impôts, le bénéfice annuel s'est établi à 240 millions de francs. Cette hausse du bénéfice (+ 24,4%) s'explique non seulement par l'excellent exercice, mais aussi particulièrement par le fait qu'en 2020, des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance avaient été constituées à titre unique pour satisfaire à la nouvelle ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPF-FINMA), lesquelles n'ont plus eu lieu en 2021.

### Fonds de la clientèle et refinancement

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 9,4% à 42,2 milliards de francs. Cette forte hausse reflète la confiance élevée de la clientèle à l'égard de la Banque Migros, dont la structure de refinancement est très stable et large.

### Opérations de crédit

Les créances hypothécaires ont progressé de 6,5%, à 42,6 milliards de francs, grâce à la combinaison des canaux directs et du conseil personnel. Le volume des crédits privés a reculé de 3,7% pour atteindre 0,9 milliard de francs.

Globalement, les prêts à la clientèle ont augmenté de 6,7% à 45,1 milliards de francs. Près de la moitié de l'augmentation de 2,8 milliards de francs (contre 1,8 milliard l'année précédente) est imputable au segment Clientèle Entreprises – qui, en 2021, a enregistré son meilleur exercice jusqu'à présent, notamment grâce au doublement du nombre de financements d'acquisition et de succession. Les activités de services aux clients immobiliers ont profité de la collaboration avec la filiale CSL Immobilien AG. Dans le segment Clients privés, le partenariat avec CSL Immobilien AG a donné le jour à l'offre hybride de courtage Nextkey, qui simplifie l'achat et la vente

de logements en propriété. La clientèle privée profite également d'autres partenariats pour des solutions durables, par exemple avec Helion pour les rénovations énergétiques ou gowago.ch pour l'e-mobilité.

La Banque Migros est restée fidèle à sa politique de risque prudente, tant pour ce qui est des Clients privés que de la Clientèle Entreprises. Cela s'est notamment traduit par le fait que la Banque Migros n'a dû constituer que de faibles corrections de valeur en 2021. Cette politique de risque prudente se reflète également dans le fait qu'à la date du bilan, le portefeuille hypothécaire se composait, pour les immeubles d'habitation, à 97,4% de prêts hypothécaires en premier rang avec un taux d'avance jusqu'à 67%. Le montant du crédit hypothécaire moyen s'élevait respectivement à 359'000 francs pour les propriétés par étages et à 458'000 francs pour les maisons individuelles.

### **Opérations de dépôt**

La valeur de tous les titres détenus par la clientèle sous la forme de dépôts à la Banque Migros a augmenté de 19,6% à 16,8 milliards de francs. L'afflux d'argent frais net s'est élevé à 0,7 milliard de francs. Les nouvelles offres numériques dans la gestion de patrimoine et la prévoyance, notamment, y ont contribué.

Le volume des Migros Bank Fonds a augmenté de 20,5% à 3,6 milliards de francs. Les fonds durables destinés au public (+ 65,3% à 1,0 milliard de francs) ont progressé de manière surproportionnelle. Les mandats de gestion de patrimoine ont une fois de plus enregistré une hausse à deux chiffres. Leur volume a augmenté de 33,6% à 1,9 milliard de francs, et leur nombre s'est accru de 54,9%.

### **Placements en titres et réserves de liquidités**

Suite à l'augmentation du montant d'exonération à la Banque nationale suisse (BNS), les liquidités ont été augmentées de 1,4 milliards de francs pour s'établir à 8,5 milliards de francs. En outre, la Banque Migros détenait un portefeuille de 395 millions de francs de titres de créance de premier ordre dans les placements financiers destiné à la gestion des liquidités. Dans l'ensemble, le liquidity coverage ratio, d'une valeur de 153% fin décembre 2021, a largement dépassé l'exigence minimale de 100%.

Le portefeuille de fonds de placement largement diversifiés dans le portefeuille de négoce a été réduit de 81 millions à 36 millions de francs.

### **Forte couverture de fonds propres**

La forte couverture de fonds propres témoigne de la stabilité de la Banque Migros. Le dividende distribué à l'issue de l'exercice 2020 s'élevait à 70 millions de francs. Un montant inchangé de 70 millions de francs sera proposé à l'Assemblée générale au titre du dividende pour l'exercice sous revue. Les fonds propres pouvant être pris en compte au sens de la loi sur les banques et les caisses d'épargne (LB) se chiffraient à 4,3 milliards de francs au 31 décembre 2021, ce qui correspond à un taux de couverture très confortable de 256,8% par rapport aux fonds propres exigibles légalement. Le ratio de capital total s'élevait à 20,5%. La banque dépasse ainsi nettement les exigences réglementaires en matière de fonds propres.

### **Solide engagement social et environnemental**

La Banque Migros verse chaque année des contributions significatives au Fonds pionnier Migros, qui vise à promouvoir des projets pionniers dans une société en mutation et en faveur de la durabilité. Ce fonds a célébré un double jalon en 2021: depuis sa création, 100 millions de francs ont été investis dans 100 projets. En 2021, la Banque Migros a versé un montant de 8,6 millions de francs (+ 4,8%).

### **Collaboratrices/collaborateurs et égalité salariale**

L'effectif du personnel en équivalents plein temps s'élevait à 1484 collaboratrices et collaborateurs à fin 2021, contre 1406 l'année précédente. Les 64 places d'apprentissage sont comptabilisées pour moitié (année précédente: 68).

La Banque Migros assume sa responsabilité sociale en œuvrant en permanence pour l'égalité salariale, l'égalité des chances et un environnement de travail non discriminatoire au sein de l'entreprise. En 2021, la Banque Migros a réalisé une analyse de l'égalité salariale en collaboration avec le centre de compétence de la diversité et de l'inclusion de l'Université de Saint-Gall (CCDI). Cette analyse conclut que, sur la base de son système de rémunération selon les fonctions et des contrôles réguliers des salaires, la Banque Migros remplit toutes les conditions légales de l'égalité salariale et paie donc des salaires identiques pour un travail de valeur égale. Ce résultat positif a valu à la Banque Migros le label de qualité «We Pay Fair» du CCDI.

### Réalisation d'une évaluation des risques

La Banque Migros suit une politique traditionnellement conservatrice en matière de risques. Son activité à l'échelle de l'ensemble de la Suisse lui assure une large diversification des risques de crédit, qui sont en majeure partie garantis par des gages immobiliers. Le risque de variation des taux d'intérêt fait l'objet d'une surveillance continue et est maintenu au sein d'une fourchette définie par le Conseil d'administration, grâce à des mesures de gestion du bilan appropriées. Les autres risques ont une incidence plus faible sur la situation patrimoniale et les revenus de la banque. Pour de plus amples informations, prière de se référer à la section dédiée à la gestion des risques (pages 19 à 24).

### État des commandes et des mandats

Dans le secteur bancaire, les mandats de la clientèle sont exécutés en l'espace de quelques jours, raison pour laquelle aucune information utile concernant l'état des commandes et des mandats ne peut être fournie. En revanche, les prêts à la clientèle, les fonds de la clientèle et le volume des dépôts fournissent une indication fiable de l'évolution des affaires.

### Activités de recherche et de développement

Au cours de l'exercice sous revue, la Banque Migros a continué à développer ses offres numériques, p. ex. avec la signature en ligne, l'identification en ligne ou des nouvelles fonctionnalités e-banking.

### Événements exceptionnels

L'Assemblée générale de la Banque Migros a élu Isabelle Zimmermann au Conseil d'administration au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En tant que directrice financière du groupe Migros, elle a succédé à Jörg Zulauf, qui a pris sa retraite après plus de 20 ans et a démissionné du Conseil d'administration de la Banque Migros.

En janvier 2022, le remboursement volontaire de rétrocessions sur les Migros Bank Fonds d'un montant d'environ 60 millions de francs a débuté. La comptabilisation a été effectuée au titre de l'exercice 2021. Vous trouverez des explications à ce sujet à la page 35.

### Perspectives

La Banque Migros table sur une croissance toujours solide. Compte tenu de la persistance de la pression sur les marges dans les opérations d'intérêts, l'environnement restera difficile en 2022, et l'incertitude des prévisions s'est encore accrue dans l'ensemble.

La Banque Migros estime être bien positionnée, notamment grâce aux nouvelles initiatives stratégiques. Celles-ci concernent le développement de la vente directe, l'intensification de l'innovation en vue de renforcer les activités principales avec les Clients privés et la Clientèle Entreprises, l'amélioration des processus opérationnels ainsi que l'exploitation des potentiels de synergie avec le groupe Migros, par exemple en ce qui concerne la carte de crédit Cumulus.

Le mois de février 2022 a été marqué par l'invasion russe de l'Ukraine, avec d'importantes répercussions sur les marchés financiers et des matières premières internationaux ainsi que sur l'économie des deux pays en conflit. La Banque Migros ne s'attend pas à subir des pertes directes importantes, car elle n'a pas d'actifs étrangers importants vis-à-vis des parties en conflit.

## Bilan au 31 décembre 2021

en milliers de francs	Annexe	31.12.2021	Année précédente	Variation	en %
<b>Actifs</b>					
Liquidités		8'503'046	7'143'611	+1'359'435	+19
Créances sur les banques		252'678	367'445	-114'767	-31
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Créances sur la clientèle	2	2'428'322	2'212'646	+215'675	+10
Créances hypothécaires	2	42'645'803	40'036'092	+2'609'711	+7
Opérations de négoce	3	36'230	118'049	-81'819	-69
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	21	5'423	4'235	+1'188	+28
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Immobilisations financières	4	395'463	453'241	-57'778	-13
Comptes de régularisation actifs		28'410	29'657	-1'247	-4
Participations	5,6	98'693	96'448	+2'245	+2
immobilisations corporelles	7	150'220	135'956	+14'264	+10
Autres actifs	8	102'428	171'730	-69'301	-40
<b>Total des actifs</b>		<b>54'646'715</b>	<b>50'769'111</b>	<b>+3'877'604</b>	<b>+8</b>
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques		1'171'901	1'351'473	-179'572	-13
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		42'094'777	38'019'617	+4'075'160	+11
Engagements résultant d'opérations de négoce	3	0	0	+0	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	21	114'466	165'299	-50'833	-31
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Obligations de caisse		123'531	574'820	-451'289	-79
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	11	6'294'800	6'005'300	+289'500	+5
Comptes de régularisation passifs		121'134	99'382	+21'751	+22
Autres passifs	8	47'490	41'084	+6'406	+16
Provisions	13	349'792	301'142	+48'649	+16
Réserves pour risques bancaires généraux	13	1'277'699	1'329'936	-52'237	-4
Capital social	15	700'000	700'000	+0	+0
Réserve issue du bénéfice		2'111'058	1'988'112	+122'946	+6
Bénéfice		240'069	192'946	+47'123	+24
<b>Total des passifs</b>		<b>54'646'715</b>	<b>50'769'111</b>	<b>+3'877'604</b>	<b>+8</b>
<b>Opérations hors bilan</b>					
Engagements conditionnels	2,22	55'901	80'320	-24'418	-30
Engagements irrévocables	2	1'839'738	1'675'024	+164'714	+10
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	64'064	64'064	+0	+0
Crédits par engagement	2,23	0	0	+0	+0



## Compte de résultat 2021

en milliers de francs	Annexe	2021	Année précédente	Variation	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>					
Produit des intérêts et des escomptes	26	578'494	588'590	-10'096	-2
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		4'014	4'628	-614	-13
Charges d'intérêts	26	-88'032	-100'286	-12'254	-12
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>		<b>494'476</b>	<b>492'932</b>	<b>+1'544</b>	<b>+0</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-11'985	-74'089	-62'104	-84
<b>Sous-total résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>482'491</b>	<b>418'843</b>	<b>+63'648</b>	<b>+15</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		86'549	81'471	+5'078	+6
Produit des commissions sur les opérations de crédit		7'561	6'369	+1'192	+19
Produits des commissions sur les autres prestations de service		35'714	34'457	+1'257	+4
Charges de commissions		-14'366	-15'250	-884	-6
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>115'458</b>	<b>107'047</b>	<b>+8'411</b>	<b>+8</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>25</b>	<b>46'133</b>	<b>36'759</b>	<b>+9'374</b>	<b>+26</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>					
Résultat des cessions d'immobilisations financières		4	-45	-	-
Produits des participations		4'317	7'025	-2'708	-39
dont participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		0	0	+0	-
dont d'autres participations non consolidées		4'317	7'025	-2'708	-39
Résultat des immeubles		2'310	2'326	-16	-1
Autres produits ordinaires		1'521	481	+1'040	+216
Autres charges ordinaires		-14	-148	+135	+91
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>		<b>8'138</b>	<b>9'640</b>	<b>-1'502</b>	<b>-16</b>
<b>Produit d'exploitation</b>		<b>652'220</b>	<b>572'289</b>	<b>+79'931</b>	<b>+14</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Charges de personnel	27	-208'587	-193'859	+14'728	+8
Autres charges d'exploitation	28	-133'612	-119'737	+13'875	+12
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>		<b>-342'199</b>	<b>-313'595</b>	<b>+28'603</b>	<b>+9</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-23'083	-18'760	+4'322	+23
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-52'603	-3'389	+49'214	+1452
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>234'336</b>	<b>236'545</b>	<b>-2'210</b>	<b>-1</b>
Produits extraordinaires	29	113	65	+48	+74
Charges extraordinaires	29	-33	-25	+8	+30
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	29	52'237	-20'014	-	-
Impôts	30	-46'584	-23'625	+22'959	+97
<b>Bénéfice</b>		<b>240'069</b>	<b>192'946</b>	<b>+47'123</b>	<b>+24</b>

## Utilisation du bénéfice

Les comptes annuels de la Banque Migros font état d'un bénéfice annuel de 240,1 millions de francs et d'un bénéfice reporté de 58'198 francs. Sur la base des comptes annuels statutaires, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:

en milliers de francs	31.12.2021	Année précédente	Variation	en %
Bénéfice	240'069	192'946	+47'123	+24
Bénéfice reporté	58	112	-54	-48
Bénéfices au bilan	240'127	193'058	+47'069	+24
<b>Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit: (comptes annuels statutaires)</b>				
Attribution à la réserve issue du bénéfice	4'000	4'000	+0	+0
Attribution à la réserve facultative issue du bénéfice	166'000	119'000	+47'000	+39
Distribution du bénéfice	70'000	70'000	+0	+0
Bénéfice reporté	127	58	+69	+118

Les chiffres de l'exercice précédent sont conformes à la décision de l'Assemblée générale.

Les postes du bilan «Réserve légale issue du bénéfice», «Réserve volontaire issue du bénéfice» et «Bénéfice reporté» utilisés dans les comptes individuels statutaires selon le principe de l'image fidèle sont regroupés dans les comptes annuels individuels «True and Fair View» sous le poste «Réserve issue du bénéfice».

## Tableau des flux de trésorerie 2021

en milliers de francs	Entrées 2021	Sorties 2021	Entrées 2020	Sorties 2020
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>				
Bénéfice	240'069		192'946	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	23'083		18'760	
Variations des provisions et autres corrections de valeur	48'649			10'966
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		52'237	20'014	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, pertes	5'576		56'646	
Comptes de régularisation actifs	1'247			4'927
Comptes de régularisation passifs	21'751		5'004	
Dividende de l'exercice précédent		70'000		70'000
<b>Solde</b>	<b>218'138</b>		<b>207'476</b>	
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>				
Capital-actions	0		0	
<b>Solde</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>				
Participations		3'095		14'556
Immeubles		254	5'390	5'443
Autres immobilisations corporelles		27'045	16'515	43'174
Logiciels		9'197	1'299	12'657
<b>Solde</b>		<b>39'591</b>		<b>52'628</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>				
Créances hypothécaires		2'619'631		1'740'084
Créances sur la clientèle		211'331		152'939
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4'075'160		2'537'762	
Obligations de caisse		451'289		38'290
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	958'400	668'900	677'900	577'900
Opérations de négoce	81'819		123'293	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		1'188		3'978
Immobilisations financières	57'778		63'587	
Créances sur les banques	114'767		186'639	
Engagements envers les banques		179'572	962'493	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		50'833	37'441	
Autres créances	69'301			41'239
Autres engagements	6'406			606
<b>Liquidités</b>				
Liquidités		1'359'435		2'188'926
Solde		178'547		154'848
<b>Total</b>	<b>218'138</b>	<b>218'138</b>	<b>207'476</b>	<b>207'476</b>

## État des capitaux propres

en milliers de francs

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
<b>Capitaux propres en début d'exercice</b>	700'000	0	1'988'112	1'329'936	0	192'946	4'210'994
Attribution à la réserve issue du bénéfice	0	0	123'000	0	0	-123'000	0
Dividendes	0	0	0	0	0	-70'000	-70'000
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	-54	0	0	54	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	-52'237	0	0	-52'237
Bénéfice 2021	0	0	0	0	0	240'069	240'069
<b>Capitaux propres en fin d'exercice</b>	<b>700'000</b>	<b>0</b>	<b>2'111'058</b>	<b>1'277'699</b>	<b>0</b>	<b>240'069</b>	<b>4'328'826</b>

Les informations réglementaires liées aux fonds propres et à la liquidité sont publiées sur [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch).

## Annexe aux comptes annuels

### Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Migros SA est une société anonyme de droit suisse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 71 succursales. Les opérations d'intérêts, principal domaine d'activité de la banque, contribuent pour environ trois quarts au résultat d'exploitation. Le solde se répartit entre les opérations de commissions et de prestations de services, les opérations de négoce ainsi que les revenus des placements financiers, des immeubles et des participations.

### Principes d'évaluation et d'établissement du bilan

#### Principes généraux

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le Code des obligations, la loi sur les banques et son ordonnance, ainsi que par les prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et les conglomérats financiers, conformément à la circulaire 2020/01 «Comptabilité – banques» et à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA).

Les comptes annuels publiés dans le présent rapport de gestion ont été établis sous forme de «comptes individuels conformes au principe de l'image fidèle». Des comptes statutaires peuvent être obtenus sur demande.

Les chiffres des comptes annuels ont été arrondis dans le cadre de cette publication, mais les calculs ont été effectués sur la base des chiffres non arrondis, raison pour laquelle des différences d'arrondis peuvent apparaître.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation. Les postes sont portés au bilan à leurs valeurs de continuation.

Aucune compensation des actifs et des passifs ni des coûts et des revenus n'est, en principe, effectuée; celle-ci est réalisée conformément aux prescriptions comptables en vigueur.

Les positions détaillées des postes du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle.

#### Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations sont saisies dans les livres de la banque et évaluées pour le compte de résultat à la date de leur conclusion. La monnaie du bilan est le franc suisse.

#### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées aux cours du jour. Les créances et obligations libellées en monnaie étrangère, les portefeuilles de devises de la banque ainsi que les opérations hors bilan sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan et les variations correspondantes sont comptabilisées via le compte de résultat. Les différences de change entre la conclusion de l'opération et son règlement sont comptabilisées via le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués au 31 décembre 2021:

	Exercice sous revue	Année précédente
USD	0.9110	0.8850
EUR	1.0371	1.0820

#### Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

**Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres**

Les opérations de financement de titres recouvrent les opérations de mise/prise en pension («repurchase» / «reverse-repurchase») ainsi que les opérations de prêt/emprunt de titres («securities lending» / «securities borrowing»).

Elles sont enregistrées au bilan à la valeur nominale des montants en espèces reçus ou crédités. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan si la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposer des droits liés aux titres. Dans le compte de résultat, ces opérations sont enregistrées comme produits des intérêts et des escomptes.

**Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux sur les comptes métal sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

**Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises**

Une créance est compromise lorsqu'il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les indices de compromission des créances se fondent sur les prescriptions de l'OEPC-FINMA et sont définis de manière plus détaillée dans des directives internes.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation est couverte par des corrections de valeur individuelles. Les prêts sont considérés comme compromis au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat (au titre du capital et/ou des intérêts) accusent un retard de plus de 90 jours. Les intérêts impayés depuis plus de 90 jours sont considérés comme étant en souffrance. Les intérêts en souffrance et les intérêts dont le recouvrement est compromis ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultat, mais affectés aux corrections de valeur. Les prêts ne donnent plus lieu à un calcul d'intérêts lorsque la solvabilité du débiteur est douteuse et qu'une délimitation n'est plus estimée utile.

La dépréciation de valeur est calculée sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance considérée et le montant supposé recouvrable, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net provenant de la réalisation des éventuelles sûretés. Si la procédure de réalisation va vraisemblablement s'étendre sur plus d'un an, un escompte est déduit de la valeur de réalisation estimée à la date du bilan.

En présence d'un acte de défaut de biens ou d'un abandon de créance, la créance est radiée de la correction de valeur correspondante. Les créances compromises sont considérées comme ayant retrouvé toute leur valeur lorsque le paiement du capital et des intérêts en souffrance se fait à nouveau dans les délais contractuels et que les critères de solvabilité requis sont remplis. Les récupérations sur des montants précédemment amortis sont crédités au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La constitution ou la dissolution de corrections de valeur individuelles pour des positions actives figurent au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les postes de l'actif du bilan.

**Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances non compromises**

Pour les créances qui ne sont pas compromises et pour lesquelles aucune perte n'a encore été enregistrée, des corrections de valeur sont constituées pour risques inhérents de défaillance.

Aucune correction de valeur n'est effectuée pour les risques de défaillance latents.

### **Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance**

Chaque opération de crédit comporte un risque inhérent de défaillance. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues sur des créances non compromises.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont effectuées aux postes suivants du bilan:

- Créances sur la clientèle (y compris portefeuille de crédits privés)
- Créances hypothécaires

Pour les postes du bilan Créances sur des banques et Immobilisations financières (titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance) ainsi que pour les opérations hors bilan, aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des montants faibles et non significatifs ainsi que des exigences élevées en matière de solvabilité de la contrepartie (catégories de notation notamment). En cas de dépréciation de valeur, des corrections de valeur individuelles sont effectuées.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur le système de notation à dix niveaux de la banque. Selon l'évaluation de la solvabilité, chaque créance de crédit est attribuée à une catégorie de notation qui présente différentes probabilités de défaillance. Le calcul des corrections de valeur nécessaires par catégorie de notation repose sur les taux de probabilité de défaillance actuels, en tenant compte des sûretés existantes et des prévisions relatives aux futures conditions cadres économiques. S'agissant des crédits privés, l'attribution à une catégorie de notation et le calcul sont effectués sur la base d'une notation de la solvabilité simplifiée de la Centrale d'information de crédit (ZEK).

Les critères et approches définis pour le calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont réexaminés chaque année par les spécialistes internes sur la base de l'évaluation actuelle des risques et, le cas échéant, renouvelés.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont calculées mensuellement et leur constitution ou dissolution figure au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les pertes effectives sont imputées sur le compte de résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont imputées aux postes d'actif correspondants dans le bilan.

### **Utilisation et reconstitution**

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées afin de constituer des corrections de valeur individuelles des créances compromises ou des provisions sur opérations hors bilan, dès lors que celles-ci dépassent 5% de la position «Résultat brut des opérations d'intérêts». Si l'utilisation de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance conduit à une couverture insuffisante du montant calculé des corrections de valeur, cette couverture insuffisante doit être comblée par reconstitution des corrections dans un délai maximal de quatre exercices. La procédure est définie en détail dans un concept interne.

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à la date de clôture du bilan correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

Le Conseil d'administration a approuvé le concept des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en novembre 2020. Les corrections de valeur individuelles forfaitaires du portefeuille de crédits privés et les corrections de valeur pour risques de défaillance latents, présentées dans les comptes annuels au 31.12.2019, ont été converties en corrections de valeur pour

risques inhérents de défaillance constituées pour la première fois au 31.12.2020. Au cours de l'exercice 2020, les corrections de valeur supplémentaires nécessaires pour risques inhérents de défaillance ont été constituées une seule fois, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

#### **Provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan**

Aucune provision pour risques inhérents de défaillance n'est constituée pour les opérations hors bilan qui ne sont pas compromises et pour lesquelles aucune perte n'a encore été enregistrée.

La constitution des provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan est soumise aux mêmes procédures, systèmes et méthodes que la constitution de corrections de valeur individuelles des créances compromises.

#### **Opérations de négoce**

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est déterminée soit par le prix fourni par un marché liquide, soit par le prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir de juste valeur, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les intérêts et les dividendes des opérations de négoce sont portés au crédit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les charges de refinancement des portefeuilles de négoce sont portées au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur» aux taux en vigueur sur le marché monétaire et créditées à la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

#### **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Les opérations de négoce pour compte propre sont évaluées à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont inscrites au bilan dans les postes correspondants.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Le résultat de la couverture est saisi sous la même rubrique du compte de résultat que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est inscrit dans la rubrique «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Opérations pour le compte de client(e): les valeurs de remplacement issues des opérations pour le compte de client(e)s sont inscrites dans les rubriques «Valeurs de remplacement positives» ou «Valeurs de remplacement négatives». Leur évaluation se fait à la juste valeur.

En principe, les valeurs de remplacement positives et négatives sur la même contrepartie ne sont pas comptabilisées.

#### **Immobilisations financières**

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon l'«accrual method». Dans ce cadre, l'agio et le disagio ainsi que les bénéfices ou les pertes issus d'une réalisation anticipée sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle. Au besoin, des corrections de valeurs sont constituées pour les diminutions de valeur dictées par la solvabilité et comptabilisées sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'ils ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, produits structurés inclus, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire soit à la valeur d'acquisition, soit à la valeur du marché la plus basse. Les adaptations de valeur sont enregistrées dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».



Dans le cas d'une cession, la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable est comptabilisée sous «Résultat sur cessions d'actifs financiers», au sein des «Autres résultats ordinaires».

Les portefeuilles de titres de participations et de métaux précieux ainsi que les immeubles repris dans les opérations de crédit sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

### **Participations**

Les participations de moins de 20% et les participations non significatives sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des éventuelles corrections de valeur économiquement nécessaires (principe de la valeur la plus basse).

La préservation de la valeur des participations est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Les participations minoritaires significatives avec un taux de participation de 20% à 50% sont intégrées par mise en équivalence dans les comptes annuels. Ces sociétés sont saisies dans les comptes annuels de la société-mère, conformément au pourcentage détenu. Les produits des participations mises en équivalence sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous les «Produits des participations mises en équivalence», alors que les ajustements négatifs sont imputés aux «Corrections de valeur sur participations» ainsi qu'aux «Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles».

Les participations dans CSL Immobilien AG, GOWAGO AG et Swisslease AG sont qualifiées de non significatives et ne sont donc pas mises en équivalence. Leur évaluation théorique selon la méthode de la mise en équivalence («equity method») figure en annexe.

Il n'existe actuellement aucune participation évaluée selon cette méthode.

Les bénéfices issus de l'aliénation de participations sont inscrits dans la rubrique «Produits extraordinaires» et les pertes réalisées sont enregistrées sous les «Charges extraordinaires».

### **Consolidation**

La Banque Migros surveille régulièrement le portefeuille de participations en vue d'éventuelles consolidations. Comme les années précédentes, les participations détenues ont une incidence négligeable sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés.

La participation de 100% dans Swisslease AG à Wallisellen, société non opérationnelle, a été qualifiée comme non significative et n'a pas été consolidée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Banque Migros SA détient une participation de 70% dans CSL Immobilien AG, domiciliée à Zurich; cette participation a été augmentée de 10%, à 80%, au cours de l'exercice 2021. CSL Immobilien AG propose de nombreux services immobiliers: développement, commercialisation (vente et première location de biens résidentiels, commerciaux et de placement), ainsi qu'études et analyses du marché immobilier.

La banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, car la participation à CSL Immobilien AG n'a pas d'incidence significative (quantitativement et qualitativement) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros SA.

L'obligation de consolidation et l'importance relative des participations (filiales de CSL Immobilien AG y compris) sont vérifiées chaque année par la Banque Migros SA et par la société d'audit.

### **Immobilisations corporelles**

Les investissements dans des immobilisations corporelles sont activés lorsqu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable et sont supérieurs à la limite inférieure d'activation de 50'000 francs.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, augmentée des investissements créant des plus-values et diminuée des amortissements planifiés cumulés. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et sont enregistrés dans la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», comme suit:

Immeubles	de 20 à 67 ans
Constructions sur fonds d'autrui	de 10 à 20 ans
Équipements informatiques et logiciels	de 3 à 10 ans
Mobilier, machines et véhicules	de 5 à 6 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan et, le cas échéant, donne lieu à des amortissements extraordinaires. Si un amortissement extraordinaire n'est plus justifié, une reprise correspondante est effectuée.

### **Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

### **Provisions**

Les engagements, juridiques ou de fait, sont évalués à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer de manière fiable une sortie de fonds, cela est indiqué dans l'annexe «Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels».

Les provisions existantes sont réévaluées et adaptées à chaque date du bilan. Les provisions sont dissoutes lorsqu'elles ne sont plus économiquement nécessaires. La comptabilisation des provisions pour impôts latents se fait par le biais des charges d'impôts, alors que les autres provisions sont saisies dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

La rubrique «Provisions» du bilan recouvre également les corrections de valeur qui ne dépassent pas le montant net des créances (p. ex. pour des limites de crédit non utilisées, soit le plus souvent des crédits sujets à des fluctuations fréquentes). La constitution initiale de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance s'effectue via la rubrique du compte de résultat «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes». En cas de variations du montant net des créances, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est opérée entre les corrections de valeur individuelles et les provisions.

### **Réserves pour risques bancaires généraux**

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents de l'activité de la banque, conformément aux prescriptions comptables. Ces réserves sont imputées comme fonds propres au sens de l'art. 30 de l'ordonnance sur les fonds propres. Leur dissolution se fait obligatoirement au travers de la rubrique «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées fiscalement. Des provisions pour impôts latents ont été constituées (taux d'imposition de 17,78%, voir page 45).

### **Engagements de prévoyance**

Les collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros ne sont pas affilié(e)s à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée exclusivement au travers de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) sont prises en considération dans les comptes annuels.

### **Impôts**

Les impôts sur le revenu et le capital sont déterminés sur la base du résultat et du capital de l'exercice sous revue, et comptabilisés dans la rubrique «Comptes de régularisation passifs». Les impôts latents sont déterminés sur la base des réserves non imposables et enregistrés comme provisions.

**Propres titres de dette**

Les obligations de caisse et emprunts émis par la banque sont portées au bilan à leur valeur nominale. Le portefeuille des propres emprunts et obligations de caisse détenus dans l'intention d'une revente prochaine est compensé avec le poste passif correspondant. Les plus-values ou moins-values (agio, disagio) ainsi que les coûts d'émission liés à l'acquisition de fonds étrangers sont portés au bilan dans la rubrique «Comptes de régularisation» et amortis sur la durée de l'obligation par le biais de la position «Charges d'intérêts».

**Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires**

Ces postes sont publiés hors bilan, à la valeur nominale. Les risques décelables font l'objet de provisions inscrites au passif.

**Modification des principes d'établissement du bilan et d'évaluation**

Les principes d'évaluation et d'établissement du bilan n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

**Gestion des risques**

La Banque Migros suit une politique traditionnellement prudente et fondamentalement conservatrice en matière de risques. La prise de risques intervient lorsqu'elle présente un rapport adéquat avec le rendement. La limitation des risques via la mise en œuvre de directives et de structures limitatives s'impose comme un objectif prioritaire, afin de protéger la banque contre des charges imprévues. La gestion des risques fait partie intégrante de l'activité. La sécurité et l'évaluation des risques revêtent une importance capitale dans l'application de la politique en matière de risques ainsi qu'au niveau de toutes les décisions y relatives. Telles sont les bases sur lesquelles se fondent la stratégie, la culture et les processus adoptés en matière de risques.

La culture du risque repose sur plusieurs principes: définition claire des responsabilités et des compétences, prise de conscience des risques de la part des décideurs, mécanismes de contrôle efficaces et séparation entre la gestion et le contrôle des risques.

Le processus de gestion des risques comprend principalement l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés aux produits et aux transactions, ainsi que leur intégration dans les systèmes de gestion des risques existants. Les risques quantifiables sont pris en compte et évalués constamment en fonction de leur dimension, selon les normes et pratiques usuelles du marché.

Afin de respecter le profil de risque défini, la banque prend différentes mesures de pilotage appropriées, comme la limitation, l'évitement, le transfert et la prise de risques en connaissance de cause.

L'organe suprême responsable est le Conseil d'administration. Il approuve les principes de gestion des risques et de Compliance, la propension au risque et d'autres exigences en matière de risques, telles que la politique de risque et le niveau des compétences et des limites.

En tant qu'organe de contrôle et de gestion suprême, le Comité de risque et des finances surveille le profil de risque de la banque. Il est composé des membres de la Direction générale de la banque et des responsables Gestion des risques de crédit, Contrôle des risques, Trésorerie, Gestion des risques opérationnels, Compliance, Service juridique, responsable Comptabilité et controlling, ainsi que du responsable Révision interne et de celui de l'état-major Gestion des risques et finances. La transparence nécessaire à la perception des risques s'obtient au moyen d'instruments d'enregistrement et de systèmes d'application adéquats. Le respect des directives, lignes directrices et limites énoncées dans le cadre de la politique de gestion des risques fait l'objet d'une vérification périodique. Le Comité de risque et des finances reçoit un rapport mensuel en sa qualité d'organe de contrôle.

Dans sa circulaire 2017/01 «Gouvernance d'entreprise – banques», la FINMA expose ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de système de contrôle interne et de révision interne auprès des banques. La mise en œuvre de ces dispositions au sein de la Banque

Migros est documentée dans un concept cadre pour la gestion des risques. Celui-ci énonce les principes et structures sur la base desquels la Banque Migros est gérée et contrôlée par ses organes. Il fixe également les structures organisationnelles, de même que les méthodes et processus servant à l'identification, au pilotage et au contrôle des risques. Le concept cadre pour la gestion des risques de la Banque Migros est approuvé chaque année par le Conseil d'administration.

### **Évaluation des risques par le Conseil d'administration**

La Direction générale établit chaque année une représentation récapitulative de la gestion des risques et des mesures de contrôle interne, et procède à une analyse des risques. Lors de sa séance du 2 mars 2021, le Conseil d'administration a approuvé cette analyse des risques ainsi que les mesures prises afin de contrôler et de limiter les risques significatifs. La Direction générale informe, en outre, le Conseil d'administration de toute modification importante des risques via le reporting, dans le cadre de ses séances ordinaires.

### **Risques de crédit**

Les risques de crédit ou de contrepartie ont trait à l'incapacité potentielle d'une partie à honorer ses engagements envers la Banque Migros. Ils concernent aussi bien les produits bancaires traditionnels, comme les prêts hypothécaires, que les opérations de négoce. L'inexécution des engagements pris par un(e) client(e) peut occasionner une perte pour la banque. Cette catégorie de risques fait l'objet d'un règlement détaillé qui fixe les compétences par type de crédit, par montant de crédit et par organe.

### **Modèle de notation et mise à jour**

La Banque Migros dispose de son propre modèle de notation de la solvabilité avec dix niveaux, qui soutient de manière déterminante la prise de décisions en matière de crédit. Pour les client(e)s soumis(e)s à l'obligation légale de tenir une comptabilité, il tient compte de caractéristiques qualitatives et quantitatives, ainsi que des sûretés spécifiques à l'activité fournies. Dans le segment Clientèle Entreprises, les notations de la solvabilité dans le cadre des crédits commerciaux font l'objet d'un examen annuel. Le système de notation est validé chaque année. Les crédits hypothécaires font l'objet d'une procédure de notation axée sur la hauteur du nantissement et les types d'objets en vue d'attribuer une notation de couverture. Le délai prévu pour le contrôle périodique des crédits dans le domaine hypothécaire varie en fonction de la qualité de la notation de couverture, du montant de l'engagement ainsi que du type de couverture. Le modèle de notation garantit une gestion des positions de crédit conforme au risque.

S'agissant des crédits privés, l'attribution à une catégorie de notation et le calcul sont effectués sur la base d'une notation de crédit simplifiée de la Centrale d'information de crédit (ZEK).

### **Évaluation des sûretés par gage immobilier**

Tous les objets financés par la Banque Migros sont soumis à une évaluation à l'aide de méthodes d'estimation usuelles. Le principe de prudence s'applique à tous les éléments et paramètres à évaluer. L'estimation des biens immobiliers est soumise au principe de la valeur la plus basse, selon lequel la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). Les valeurs vénales calculées font l'objet de vérifications périodiques. Selon le type d'objet, sa taille et son caractère, différentes procédures d'évaluation sont appliquées:

- Logements à usage propre / logements de vacances: modèle d'évaluation hédoniste du CIFI (Centre d'Information et de Formation Immobilières, Zurich)
- Immeubles de rapport: modèle d'évaluation hédoniste de la valeur de rendement pour les immeubles de rapport du CIFI
- Immeubles commerciaux / immeubles professionnels: modèle d'évaluation interne de la valeur de rendement, y compris valeur actuelle, méthode DCF, etc.

Dans le cas des modèles d'évaluation basés sur la valeur de rendement, le taux de capitalisation est déterminé en fonction des caractéristiques propres à l'immeuble (région, situation, âge, état, structure des loyers et niveau comparatif des loyers). Pour les immeubles professionnels et in-

dustriels, la Banque Migros se base également sur la valeur de rendement réelle; s'agissant des immeubles à usage propre, l'évaluation des risques repose en premier lieu sur la capacité d'endettement («debt capacity») de l'entreprise. Les estimations de la valeur vénale émanant de spécialistes externes sont validées par des experts internes. CSL Immobilien AG est un évaluateur externe accrédité par la banque et effectuant des évaluations sur la base des prescriptions de celle-ci.

#### **Taux de nantissement, calcul de la capacité financière et amortissement**

Les activités de la Banque Migros dans le domaine des crédits se fondent principalement sur des sûretés, les gages immobiliers figurant au premier plan à cet égard. La Banque Migros se conforme par ailleurs dans ce contexte aux «Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier» (août 2019), ainsi qu'aux «Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires» (août 2019). L'octroi de crédits repose sur des taux de nantissement définis pour chaque type d'objet. Chaque demande de crédit doit être accompagnée d'une estimation récente de l'objet à financer. Les couvertures correspondantes proviennent pour une grande part du secteur des logements privés et sont bien diversifiées à l'échelle de la Suisse. Pour les logements à usage propre et les immeubles de rendement, le calcul de la capacité à assumer durablement la charge financière se fait à l'aide d'un taux d'intérêt hypothécaire théorique, correspondant à une moyenne à long terme. Lorsque plusieurs objets concernent un même débiteur, on procède à un calcul global de la capacité financière. S'agissant du financement de la construction de logements, les prêts hypothécaires de deuxième rang (nantissement > 67%) doivent être amortis par les débiteurs ou débitrices de manière linéaire, sur une durée maximale de quinze ans ou jusqu'à leur départ à la retraite. Les prêts hypothécaires de deuxième rang sur les immeubles de rendement doivent être amortis dans un délai de 10 ans.

#### **Identification des risques de défaillance**

L'identification de risques de défaillance résulte, d'une part, d'événements particuliers constatés (p. ex. dépassements de limites, arriérés d'intérêts et d'amortissement, publications de la FSCMA) et, d'autre part, de vérifications périodiques des positions de crédit existantes (p. ex. examens réguliers de la solvabilité des entreprises, examens périodiques de la valeur vénale et de la capacité financière dans le domaine des prêts hypothécaires, surveillance quotidienne des crédits lombards). Les engagements présentant un risque élevé sont identifiés au travers du système de notation. Ces positions à risque donnent lieu à un commentaire mensuel ou semestriel informatisé. Par ailleurs, des stratégies sont définies, des mesures sont prises et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

La valeur de liquidation (soit une estimation de la valeur d'aliénation réalisable) des sûretés de crédit est calculée afin de mesurer le besoin de corrections de valeur sur des créances compromises. La détermination de la valeur de liquidation des immeubles se base sur une estimation interne ou externe de la valeur vénale, qui fait suite à une visite des lieux. De ce prix estimé du marché sont retranchés les diminutions de valeur usuelles, les coûts de détention et les charges de liquidation qui devront encore être supportées.

#### **Opérations interbancaires / opérations de négoce**

La Banque Migros recourt à des limites de crédit par contrepartie pour assurer la gestion des risques de contrepartie et des risques de défaillance liés aux opérations de négoce et aux opérations interbancaires, la notation étant ici aussi, entre autres critères, déterminante en premier lieu.

#### **Risques de marché**

Par risques de marché, on entend principalement les menaces et incertitudes liées aux fluctuations de cours, variations de taux d'intérêt incluses.

#### **Risques de taux**

Les variations de taux d'intérêt peuvent exercer un impact considérable sur les revenus provenant des activités de base traditionnelles de la Banque Migros, lesquelles ont une grande incidence au niveau du bilan. La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque s'effectuent de manière centralisée, au

moyen d'un logiciel ad hoc. En outre, l'impact sur la structure du bilan, sur les valeurs et sur les revenus est pris en compte et comparé sur une base mensuelle. S'appuyant sur ses prévisions en matière de taux, la Banque Migros recourt notamment à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque.

#### **Risques de liquidité**

La quote-part minimale requise pour les liquidités à court terme (LCR) a constamment été respectée. D'autres informations relatives à la LCR se trouvent dans la publication selon les directives de la circulaire FINMA 2016/01 «Publication – banques» sur le site internet de la Banque Migros. La Banque Migros SA peut à tout moment acquérir des liquidités supplémentaires via le marché interbancaire ou le marché des capitaux. En outre, afin de surmonter d'éventuels problèmes de liquidités, des placements financiers ne pouvant pas être pris en pension à hauteur de 145 millions de francs sont également à la disposition de la banque.

#### **Risques de marché dans le portefeuille de négoce**

La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de marché dans le portefeuille de négoce s'effectuent au moyen d'un logiciel ad hoc. L'exposition au risque, mesurée selon la méthode «mark-to-market», est définie selon une structure de limitation. Des analyses de scénarios sont effectuées de manière périodique et l'état des revenus comprenant les chiffres relatifs aux profits et aux pertes est enregistré quotidiennement.

#### **Value at Risk (VaR) dans le portefeuille de négoce**

La Banque Migros calcule les risques du portefeuille de négoce sur la base de la méthode Value at Risk (VaR). La VaR sert à évaluer une perte possible en fonction d'une probabilité de défaillance et d'une période de détention données, dans un marché fonctionnant de manière normale et habituelle. Les estimations VaR de la Banque Migros reposent sur une procédure d'analyse paramétrique (méthode variance/covariance) et sur des simulations historiques, prenant pour hypothèses une probabilité de défaillance de 99% et une période de détention d'un jour. Ces calculs et simulations se basent sur les paramètres du marché des 250 derniers jours de négoce, soit l'équivalent d'une année civile.

#### **Risques opérationnels**

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de pertes financières liées à l'indétermination ou à la défaillance de procédures, personnes ou systèmes internes, ou encore à des événements externes. De telles pertes peuvent notamment résulter d'une panne ou d'un dysfonctionnement de systèmes techniques, d'une faute intentionnelle ou de la négligence de personnes, ou encore d'influences extérieures telles que des catastrophes, des pandémies ou des cyberattaques.

La Gestion des risques opérationnels de la Banque Migros vise à protéger les personnes, les informations et les valeurs patrimoniales en fonction des risques, de même qu'à maintenir et rétablir les processus d'affaires critiques en cas d'urgence. Elle contribue ainsi de manière significative à maintenir la confiance de la clientèle, des partenaires, des propriétaires et des organes de régulation dans la banque.

Contrairement aux risques de crédit et de marché, les risques opérationnels ne sont pas contractés activement, mais résultent de l'activité d'exploitation et ne donnent donc pas lieu, contrairement aux risques de crédit ou de marché, à une indemnisation équitable ou basée sur le risque. Dans les cas extrêmes, les risques opérationnels recèlent un potentiel de perte pouvant mettre l'entreprise en péril. Ils sont inhérents à presque toutes les activités dans tous les secteurs de la banque. De par leur caractère sériel, les risques opérationnels ne permettent généralement pas de dégager des revenus financièrement profitables. La gestion de ces risques permet toutefois de réduire les pertes financières provoquées, sans pouvoir cependant les éviter totalement.

La gestion des risques de la Banque Migros est essentiellement axée sur l'identification des risques opérationnels et la prévention des pertes opérationnelles. L'inventaire des risques opé-

rationnels constitue la base de la gestion de ce type de risques. Les évaluations périodiques et systématiques permettent d'analyser, de gérer et de surveiller les risques opérationnels relatifs aux personnes, aux informations critiques, aux valeurs patrimoniales et aux processus de la banque. L'évaluation des risques opérationnels repose sur une estimation du potentiel de dommage et de la probabilité de survenance, les conséquences d'une perte de confiance de la clientèle et le préjudice en matière de réputation étant également pris en compte. Afin de déterminer les risques opérationnels résiduels, les risques inhérents sont comparés aux mesures existantes de minimisation des risques. Si les risques résiduels dépassent la tolérance au risque, des mesures de réduction supplémentaires sont définies et mises en œuvre.

Dans ce contexte, la Banque Migros distingue les types de risques suivants:

#### **Risques liés aux personnes et aux objets**

Des mesures techniques, de construction et d'organisation sont prises pour garantir une sécurité suffisante aux collaboratrices et collaborateurs, aux clientes et clients et aux biens matériels. Ces mesures réduisent la survenance de risques, facilitent l'identification de menaces et soutiennent la gestion des événements lorsqu'ils surviennent.

#### **Risques liés aux processus et à l'exécution**

Sur la base des services et produits de la Banque Migros, les processus de travail sont examinés sous l'angle des risques; au besoin, des mesures et contrôles sont instaurés. Des contrôles concernant l'exécution (processus et périodicité) et la compétence sont définis de manière contraignante. Les contrôles ainsi définis et leur mise en œuvre sont systématiquement documentés. Le système de contrôle interne (IKS) joue un rôle central à cet égard.

#### **Risques d'information et risques informatiques**

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations est garantie au moyen de contrôles de sécurité réguliers. Les objectifs de protection, les mesures à prendre, les responsabilités concrètes et les contrôles à effectuer sont définis de manière contraignante.

#### **Situations d'urgence et de crise**

La Banque Migros est préparée à la défaillance de ses processus d'exploitation critiques. La poursuite de l'activité bancaire pour ces domaines et fonctions est assurée au plan organisationnel. Diverses mesures préparatoires sont prévues pour permettre un redémarrage en règle des processus d'exploitation critiques. Une gestion efficace des crises et des situations d'urgence est déterminante pour maîtriser les événements et garantit un fonctionnement structuré et contrôlé en cas de crise. La cellule de crise de la Banque Migros est en charge d'assurer une gestion efficace et dans les règles des situations de crise. Les missions, responsabilités et compétences sont clairement définies au sein de la cellule de crise. Des exercices d'urgence et formations périodiques garantissent la capacité de fonctionnement et la validité des mesures de prévention.

#### **Criminalité**

Les tentatives d'actes criminels et les actes criminels eux-mêmes, commis par des personnes internes ou externes à l'entreprise, sont analysés de manière systématique. Les autorités sont impliquées et informées lorsque la loi l'exige ou que la Banque Migros l'estime opportun.

#### **Risques juridiques et de compliance**

Les risques de compliance se définissent comme le danger du non-respect d'une disposition réglementaire applicable à la Banque Migros. Le non-respect peut résulter de la non-application ou de l'application insuffisante d'une norme, ou de la non-application volontaire ou involontaire de règles et directives internes. Les risques juridiques se définissent comme le risque de conclure des contrats (échange de droits et d'obligations) qui ne sont pas valables devant des tribunaux suisses, ce qui rendrait les droits de la Banque Migros non exécutoires. Le caractère non exécutoire peut résulter d'une violation des principes du droit des contrats, de la jurisprudence ou de l'insuffisance de preuves.

Le service Compliance suit de près l'évolution des prescriptions légales et réglementaires, et veille à leur application. Il prend toutes les mesures nécessaires afin d'éviter des irrégularités ou violations de la loi par la banque, ses organes ou ses collaboratrices et collaborateurs. Il incombe, en outre, au service Compliance d'assurer la formation continue dans son domaine de compétence, tant en son sein qu'auprès des conseillers et conseillères à la clientèle et des supérieur(e)s. Dans le cadre des relations avec la clientèle, il convient de respecter des devoirs de diligence plus ou moins stricts, selon l'appréciation des risques.

La banque dispose d'une séparation efficace des fonctions, d'un système de contrôle interne (IKS) performant ainsi que de contrôles de gestion appropriés. Les conditions d'une bonne exécution des opérations et d'une détection rapide d'éventuels problèmes de grande ampleur sont ainsi réunies. La vérification de l'IKS constitue un élément clé des travaux d'audit de la Révision interne. La qualité des principaux processus de traitement est soumise à une surveillance constante et fait l'objet d'un rapport.

Le Comité de risque et des finances de la Banque Migros est informé sur une base mensuelle et le conseil d'administration sur une base trimestrielle des risques opérationnels et des pertes. Les pertes de plus de 10'000 francs sont commentées dans le rapport sur les risques remis au Comité de risque et des finances, s'agissant des causes et des mesures prises. En outre, la Fédération des coopératives Migros est informée chaque année dans le cadre d'une rétrospective/perspective des activités dans le domaine des risques opérationnels.

La Banque Migros détermine ses exigences de fonds propres relatives aux risques opérationnels selon l'approche de l'indicateur de base. Au 31.12.2021, le montant des fonds propres affecté par la Banque Migros aux risques opérationnels s'élève à 98 millions de francs.

### **Externalisation**

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données constituent un risque opérationnel essentiel pour toute banque. L'externalisation informatique du système bancaire central concerne des domaines essentiels. En la matière, la Banque Migros recourt dans une large mesure aux prestations d'Inventx AG. La sous-traitance ainsi que les normes de qualité relatives à l'informatique sont fixées dans des contrats détaillés, conclus avec les prestataires de services informatiques. Le contrôle de qualité des services informatiques convenus est défini au moyen de contrats de service (Service Level Agreements, SLA). En vertu de ces SLA, les prestataires sont chargés d'identifier et d'évaluer les dysfonctionnements, d'en rendre compte et d'en discuter ensuite avec la banque lors de réunions mensuelles, en exposant au besoin des propositions de solutions. En cas de défaillances ou de catastrophes prolongées, des mesures d'urgence sont définies en collaboration avec les prestataires. La banque dispose d'un système redondant pour les applications bancaires les plus importantes, afin d'assurer la continuité des activités opérationnelles en cas de catastrophe. Les prestataires de services informatiques soumettent les domaines informatiques externalisés au contrôle des sociétés d'audit. La surveillance des risques informatiques s'effectue au moyen du reporting de sécurité et notamment de rapports d'audit établis par les sociétés de révision externes (norme de révision ISAE 3402). En outre, la Banque Migros SA est dotée d'un dispositif de sécurité régulièrement actualisé, qui répond aux exigences modernes.

### **Politique commerciale en cas de recours à des instruments dérivés et à la comptabilité de couverture («hedge accounting»)**

#### **Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. Aussi bien des instruments standardisés que des instruments OTC sont négociés pour compte propre et pour le compte de client(e)s; il s'agit notamment d'instruments de taux, de monnaies et de métaux précieux. Les instruments financiers dérivés sont utilisés par la banque dans le cadre de la gestion des risques, principalement afin de couvrir les risques de taux.



## **Application de la comptabilité de couverture («hedge accounting»)**

### **Types d'opérations de base et d'opérations de couverture**

Selon la politique de risques soumise chaque année à l'approbation du Conseil d'administration, la Banque Migros recourt à des swaps de taux d'intérêt («interest rate swaps» ou IRS) afin de gérer le risque de taux dans le portefeuille de la banque. Les IRS se traitent sur un marché liquide et la conclusion et la dissolution d'opérations de couverture est possible en tout temps.

### **Composition des groupes d'instruments financiers**

L'opération de base couverte recouvre l'ensemble du portefeuille de la banque exprimé en tant que position nette.

### **Corrélation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture**

L'opération de couverture consiste en un portefeuille de contrats IRS conclus avec des contreparties externes. La conclusion ou la résolution de tels contrats IRS est décidée dans le cadre du Comité de risque et des finances, avec renvoi explicite à la comptabilité de couverture. Le risque de taux au sein du portefeuille de la banque résulte de la transformation positive des échéances, à savoir d'un excédent positif des positions à revenu fixe, dotées d'échéances résiduelles généralement comprises entre 0 et 10 ans. Ce risque de taux est partiellement couvert via la conclusion de «payer swaps».

La relation de couverture entre l'opération de base et l'opération de couverture est choisie de manière à observer au moins la limite de sensibilité.

### **Mesure et gestion de l'effectivité**

Du point de vue de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est effective lorsque la sensibilité aux taux d'intérêt du bilan global est nettement plus faible avec les opérations de couverture que sans celles-ci.

Afin de mesurer l'effectivité, le Contrôle des risques fournit les données et unités de mesure nécessaires grâce à l'outil Focus ALM de FIS. Ces informations comprennent au moins les limites de risque et les unités de mesure imposées par le Conseil d'administration.

Le Contrôle des risques surveille et documente régulièrement la mesure de l'effectivité et la présente dans des rapports au Comité de risque et des finances. Celui-ci prend les mesures correspondantes si l'effectivité des positions de couverture n'est plus assurée et garantit ainsi un traitement correct conformément à la circulaire FINMA 2020/01 (annexe 4).

### **Ineffectivité**

Dès qu'une transaction de couverture ne satisfait plus aux critères de l'effectivité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet de la partie non efficace est comptabilisé dans la rubrique «Résultat du négoce et option de la juste valeur». Aucune ineffectivité d'opérations de couverture n'a été constatée durant l'exercice sous revue.

## **Covid-19: conséquences pour l'exercice en cours**

La propagation rapide du Covid-19 a entraîné un nombre considérable d'infections depuis mars 2020. Les mesures prises par différents gouvernements pour contenir le virus ont continué d'affecter l'activité économique au cours de l'exercice 2021. Depuis le début de la pandémie, nous avons pris une série de mesures pour minimiser l'impact du Covid-19 sur nos activités commerciales, telles que des règles de conduite en matière de sécurité et de santé pour notre personnel (p. ex. distance physique dans l'entreprise et, si possible, travail à domicile) et la garantie de l'approvisionnement en biens et matières premières indispensables à nos processus commerciaux et de production.

Lors de l'évaluation des postes du bilan, nous avons pris dûment en considération les effets de la

pandémie de Covid-19. Nous continuerons de suivre les consignes de l'État et, parallèlement, ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour poursuivre nos activités de la meilleure manière possible sans mettre en danger la santé de nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que d'autres groupes d'intérêt.

### **Événements importants survenus après la date du bilan**

Le mois de février 2022 a été marqué par l'invasion russe de l'Ukraine, avec d'importantes répercussions sur les marchés financiers et des matières premières internationaux ainsi que sur l'économie des deux pays en conflit. La Banque Migros ne s'attend pas à subir des pertes directes importantes, car elle n'a pas d'actifs étrangers importants vis-à-vis des parties en conflit.

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière et les résultats de la période sous revue et de la banque n'est survenu.

## Informations relatives au bilan

### 1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

en milliers de francs

	31.12.2021	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des titres détenus pour compte propre, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	0
Juste valeur des titres reçus en qualité de sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0

## 2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

en milliers de francs

	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	70'712	234'896	2'181'904	2'487'513
Créances hypothécaires	42'697'063	0	0	42'697'063
immeubles d'habitation	41'101'998	0	0	41'101'998
immeubles de bureaux et commerciaux	777'713	0	0	777'713
immeubles artisanaux et industriels	549'974	0	0	549'974
autres	267'378	0	0	267'378
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>42'767'775</b>	<b>234'896</b>	<b>2'181'904</b>	<b>45'184'576</b>
Année précédente	40'145'861	282'113	1'925'639	42'353'613
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>42'716'516</b>	<b>228'746</b>	<b>2'128'863</b>	<b>45'074'125</b>
Année précédente	40'104'522	229'934	1'914'283	42'248'739
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	2'237	11'270	42'394	55'901
Engagements irrévocables	0	0	1'839'738	1'839'738
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	64'064	64'064
Crédits par engagement	0	0	0	0
Total hors bilan	2'237	11'270	1'946'196	1'959'704
Année précédente	2'295	9'370	1'807'744	1'819'408

### Créances compromises

en milliers de francs

	Montant brut des créances	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net des créances	Corrections de valeur
Corrections de valeur individuelles	27'355	4'103	23'252	14'943
Année précédente	39'514	5'927	33'587	23'501

La différence entre le montant net des créances et les corrections de valeur individuelles réside dans le fait qu'en raison de la solvabilité des débiteurs, une rentrée d'argent, dont le montant est estimé avec prudence, est attendue.

### 3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

en milliers de francs

	31.12.2021	Année précédente
<b>Opérations de négoce, actifs</b>		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	35'611	116'871
Métaux précieux	619	1'178
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>36'230</b>	<b>118'049</b>
<b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des actifs provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>36'230</b>	<b>118'049</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
<b>Opérations de négoce, passifs</b>		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux	0	0
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des obligations provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

La banque n'a pas émis directement des produits structurés.

### 4. Répartition des immobilisations financières

en milliers de francs

	Valeur comptable 31.12.2021	Valeur comptable année précédente	Juste valeur 31.12.2021	Juste valeur année précédente
Titres de créance	395'273	452'904	405'542	471'715
dont destinés à être conservés jusqu'à échéance	395'273	452'904	405'542	471'715
dont destinés à la vente	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0
dont participations qualifiées	0	0	0	0
Immeubles repris lors de réalisations de gage	190	337	190	337
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>395'463</b>	<b>453'241</b>	<b>405'732</b>	<b>472'052</b>
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	253'409	230'636		

### Répartition des contreparties selon la notation

en milliers de francs

	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créance au 31.12.2021	271'367	87'061	36'846	0	0	0

S'agissant de la notation des contreparties, la banque se fonde sur des sources de notation externes.

## 5. Présentation des participations

en milliers de francs

	Évaluées selon la mise en équivalence	Autres participations	Total 31.12.2021	Total année précédente
<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>0</b>	<b>96'708</b>	<b>96'708</b>	<b>82'152</b>
Corrections de valeur accumulées jusqu'à présent	0	-260	-260	-260
État en début d'exercice	0	96'448	96'448	81'892
Investissements	0	3'095	3'095	14'556
Désinvestissements	0	0	0	0
Corrections de valeur	0	-850	-850	0
<b>État en fin d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>98'693</b>	<b>98'693</b>	<b>96'448</b>
<b>Valeur au bilan</b>				
État en début d'exercice	0	96'448	96'448	81'892
<b>État en fin d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>98'693</b>	<b>98'693</b>	<b>96'448</b>
Avec valeur boursière			0	0
Sans valeur boursière			98'693	96'448
<b>Total des participations</b>			<b>98'693</b>	<b>96'448</b>

Les participations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation durant l'exercice sous revue.

## 6. Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

en milliers de francs						
	Activité	Capital social	Part		Déten-tion	
			au capital	aux voix	directe	indirecte
Swisslease AG, Wallisellen, intermédiaire de financements de leasing	Financement de leasing	100	100%	100%	100%	0%
CSL Immobilien AG, Zurich	Prestataire de services immobiliers	159	80%	80%	80%	0%
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Centrale de lettres de gage	1'000'000	11%	11%	11%	0%
Viseca Payment Services SA, Zurich, organisation de cartes de crédit	Systèmes de paiement sans espèces	25'000	7%	7%	7%	0%
GOWAGO AG, Zurich	Plateforme en ligne pour véhicules	315	22%	22%	22%	0%

Aucune de ces participations ne relève d'une société cotée en bourse. Les pourcentages des participations n'ont que légèrement changé par rapport à l'exercice précédent.

La participation de 100% à Swisslease AG à Wallisellen, société non opérationnelle, a été qualifiée de non significative et n'a pas été consolidée. La société n'est pas opérationnelle et fait état d'un capital-actions de 100'000 francs au 31.12.2021. Au 31.12.2021, la participation à Swisslease AG aurait une valeur de 318'437 francs dans le cadre d'une évaluation selon la méthode de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable de 100'000 francs. Durant l'exercice 2021, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de 6629 francs.

Depuis 2018, la Banque Migros SA détient une participation de 70% dans CSL Immobilien AG, domiciliée à Zurich. CSL Immobilien AG propose de nombreux services immobiliers: développement, commercialisation (vente et première location de biens résidentiels, commerciaux et de placement), ainsi que gestion et évaluation des biens immobiliers. En février 2021, la Banque Migros SA a augmenté sa participation de 10% à 80%. La banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, car la participation à CSL Immobilien AG n'a pas d'incidence significative (quantitativement et qualitativement) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros SA. Les comptes annuels 2021 de CSL Immobilien AG font état d'un total de bilan de 7,96 millions de francs et d'un bénéfice net de 1,29 million de francs. Le dividende distribué à l'issue de l'exercice 2021 s'élevait à 400'000 francs.

Au 31.12.2021, la participation à CSL Immobilien AG aurait une valeur de 4'792'265 francs selon la méthode d'évaluation de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable déclarée de 11'248'415 francs. Durant l'exercice 2021, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de 326'080 francs.

Le taux de participation à la Banque des Lettres de Gage est resté inchangé au cours de l'exercice sous revue. Pour l'exercice 2020, la Banque des Lettres de Gage a distribué un dividende de 2,52 millions de francs.

Le taux de participation dans Viseca Holding est resté inchangé en 2021. En décembre 2021, Viseca Holding a été rebaptisée Viseca Payment Services SA.

Au cours de l'exercice 2021, la Banque Migros SA a acquis une participation de 22% dans la plateforme en ligne GOWAGO AG, Zurich. En cas d'évaluation théorique selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans GOWAGO SA aurait une valeur de 756'250 francs au 31.12.2021 par rapport à la valeur comptable déclarée de 850'275 francs.

## 7. Présentation des immobilisations corporelles

en milliers de francs	Immeubles à l'usage de la banque	Immeubles de rendement	Logiciels	Autres immobilisations corporelles	Total 31.12.2021	Total année précédente
<b>Valeur d'acquisition</b>						
État en début d'exercice	73'197	27'408	29'157	97'092	226'853	211'984
Investissements	254	0	9'197	27'045	36'496	38'072
Sorties/désinvestissements	-5'567	0	-6'098	-7'911	-19'576	-23'203
Changements d'affectation	0	0	-2'013	2'013	0	0
au sein des immobilisations corporelles	0	0	-2'013	2'013	0	0
de/vers des immeubles de rendement	0	0	0	0	0	0
<b>État en fin d'exercice</b>	<b>67'884</b>	<b>27'408</b>	<b>30'242</b>	<b>118'238</b>	<b>243'773</b>	<b>226'853</b>
<b>Amortissements cumulés</b>						
État en début d'exercice	-35'866	-3'873	-12'109	-39'050	-90'897	-95'340
Amortissements en cours	-2'308	-2	-7'277	-12'645	-22'232	-18'760
Sorties corrections de valeur	5'567	0	6'098	7'911	19'576	23'203
Changements d'affectation	0	0	164	-164	0	0
au sein des immobilisations corporelles	0	0	164	-164	0	0
<b>État en fin d'exercice</b>	<b>-32'607</b>	<b>-3'874</b>	<b>-13'124</b>	<b>-43'948</b>	<b>-93'553</b>	<b>-90'897</b>
<b>Valeur au bilan</b>						
État en début d'exercice	37'331	23'535	17'048	58'042	135'956	116'644
<b>État en fin d'exercice</b>	<b>35'277</b>	<b>23'534</b>	<b>17'118</b>	<b>74'290</b>	<b>150'220</b>	<b>135'956</b>

## Leasing opérationnel

en milliers de francs	31.12.2021	Année précédente
<b>Engagements de leasing non portés au bilan</b>		
Échéance inférieure à 12 mois	16'072	16'375
Échéance de 12 mois à 5 ans	50'234	53'393
Échéance supérieure à 5 ans	33'067	40'570
<b>Total des engagements de leasing non portés au bilan</b>	<b>99'373</b>	<b>110'338</b>
dont dénonçables dans un délai n'excédant pas une année	0	0



## 8. Répartition des autres actifs et des autres passifs

en milliers de francs

	Total 31.12.2021	Total année précé- dente
<b>Autres actifs</b>		
Compte de compensation	93'827	161'020
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	0	0
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance	0	0
Impôts indirects	0	0
Comptes d'ordre	8'601	10'710
Autres actifs	0	0
<b>Total des autres actifs</b>	<b>102'428</b>	<b>171'730</b>
<b>Autres passifs</b>		
Compte de compensation	0	0
Impôts indirects	15'694	12'277
Comptes d'ordre	21'631	18'679
Coupons non encaissés et obligations de caisse	0	0
Autres passifs	10'166	10'128
<b>Total des autres passifs</b>	<b>47'490</b>	<b>41'084</b>

## 9. Indication des engagements envers les institutions de prévoyance; nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

Les collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros ne sont pas affilié(e)s à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée exclusivement au travers de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) sont prises en considération dans les comptes annuels.

La Caisse de pensions Migros ne détenait aucune participation dans la banque durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

### Engagements envers la Caisse de pensions Migros et charges de prévoyance figurant dans le compte de résultat 2021

en milliers de francs	31.12.2021	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	205'078	605'627
Charges de prévoyance dans les charges de personnel	21'171	19'340

Les cotisations versées correspondent aux charges de prévoyance comptabilisées dans les charges de personnel.

## 10. Informations sur la situation économique des institutions de prévoyance propres à l'entreprise

Selon les derniers comptes annuels révisés au 31.12.2020, le taux de couverture s'est élevé à 121,9% (exercice précédent 115,4%), ce qui est supérieur de 2,9 points de pourcentage à la valeur cible conformément à l'article 44 OPP 2. L'excédent de revenus s'élevait à 1,4 milliard de francs à la date de clôture du bilan. Sur ce montant, 0,8 milliard de francs ont été affectés à la constitution de réserves de fluctuation jusqu'à l'objectif de 19% du capital techniquement requis. Après affectation de la réserve, il reste 643 millions de francs de fonds libres. Les comptes ont été établis selon la norme de présentation des comptes Swiss GAAP FER 26.

Il ne découle aucun avantage économique de l'excédent de couverture ou de l'excédent technique qui doit être pris en compte dans les comptes annuels de la Banque Migros. La Banque Migros n'a détenu aucune réserve de cotisation de l'employeur auprès de la Caisse de pensions Migros ni durant l'exercice sous revue ni lors de l'exercice précédent.

La révision du règlement de prévoyance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les cotisations pour l'assurance complète restent à 8,5% du revenu soumis à cotisation pour les assuré(e)s et à 17% pour les entreprises. Les autres modifications du règlement n'auront aucune incidence financière sur la Banque Migros.

## 11. Présentation des emprunts obligataires et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage

en milliers de francs

	Date d'émission	Taux d'intérêt	Échéance	31.12.2021	Année précédente
Emprunt obligataire	2019	0,250%	10.12.27	200'000	200'000
<b>Total des emprunts obligataires</b>				<b>200'000</b>	<b>200'000</b>
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		-	2021	0	668'900
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,64%	2022	705'300	705'300
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,07%	2023	227'200	227'200
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,74%	2024	449'000	449'000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,96%	2025	284'000	284'000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,69%	2026	207'600	207'600
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,77%	2027	393'600	393'600
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,73%	2028-2049	3'828'100	2'869'700
<b>Total des prêts des centrales d'émission de lettres de gage</b>		<b>0,96%</b>		<b>6'094'800</b>	<b>5'805'300</b>
<b>Total des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage</b>				<b>6'294'800</b>	<b>6'005'300</b>

## 12. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

en milliers de francs

	Valeurs comptables 31.12.2021	Engagements effectifs 31.12.2021	Valeurs comptables année précédente	Engagements effectifs année précédente
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées pour les prêts hypothécaires	8'340'922	6'094'800	8'486'449	5'805'300
Créances de crédit cédées pour les facilités de refinancement de la BNS	116'344	115'500	143'708	143'000
Immobilisations financières	10'020	0	10'022	0
<b>Actifs mis en gage ou cédés</b>	<b>8'467'285</b>	<b>6'210'300</b>	<b>8'640'180</b>	<b>5'948'300</b>
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6'094'800	6'094'800	5'805'300	5'805'300
<b>Engagements propres garantis</b>	<b>6'094'800</b>	<b>6'094'800</b>	<b>5'805'300</b>	<b>5'805'300</b>

### 13. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

en milliers de francs

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	État à la fin de l'exercice sous revue 31.12.2021
Provisions pour impôts latents	284'064	0	0	0	0		-7'763	276'301
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques de défaillance	10'770	0	-545	0	0	0	0	10'226
- Provisions pour engagements probables (selon l'art. 28, al. 1 OEPC-FINMA)	10'770	0	-545	0	0	0	0	10'226
- Provisions pour pertes attendues	0	0	0	0	0	0	0	0
- Provisions pour risques inhérents	0	0	0	0	0	0	0	0
- Provisions pour risques latents	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour autres risques d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	6'308	-3'100	0	0	0	60'056	0	63'264
<b>Total des provisions</b>	<b>301'143</b>	<b>-3'100</b>	<b>-545</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60'056</b>	<b>-7'763</b>	<b>349'792</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>1'329'936</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-52'237</b>	<b>1'277'699</b>
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	23'501	-5'003	545	0	4'713	250	-9'062	14'943
Corrections de valeur pour pertes attendues	0	0	0	0	0	0	0	0
Corrections de valeur pour risques inhérents	81'536	0	0	0	0	14'134	0	95'670
Corrections de valeur pour risques latents	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>105'037</b>	<b>-5'003</b>	<b>545</b>	<b>0</b>	<b>4'713</b>	<b>14'384</b>	<b>-9'062</b>	<b>110'613</b>

#### Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance au 31.12.2021 correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

#### Pertes significatives

Comme annoncé le 3 novembre 2021, la Banque Migros a décidé de reverser volontairement à quelque 37'000 clients et clientes des rétrocessions d'environ 60 millions de francs sur les Migros Bank Fonds. À cet effet, d'autres provisions d'un montant de 60 millions de francs ont été constituées au débit du compte de résultat et des réserves pour risques bancaires généraux d'un montant de 52,2 millions de francs ont été dissoutes.

#### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées d'impôt. Des provisions pour impôts latents ont été constituées (taux d'imposition de 17,78%, voir page 46).

#### Corrections de valeur et provisions libérées

Durant la période sous revue, diverses corrections de valeur constituées lors des années précédentes pour des créances compromises ont pu être totalement ou partiellement dissoutes et créditées au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

**14. Indication des créances et engagements envers les parties liées**

en milliers de francs

	Créances 31.12.2021	Créances année précédente	Engagements 31.12.2021	Engagements année précédente
Participants qualifiés	0	0	158'543	772'608
Sociétés du groupe	1'398	800	2'766	4'660
Verbundene Gesellschaften	5'174	30'000	46'376	48'248
Affaires d'organes	8'520	8'069	12'022	10'980
Autres parties liées	0	0	0	0

**Transactions avec des parties liées et des participants significatifs**

- Les transactions avec des parties liées et des participants significatifs (opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédit et tenue de compte) se font à des conditions préférentielles usuelles.
- Les crédits aux organes bénéficient des conditions préférentielles réservées au personnel, l'écart par rapport aux conditions du marché étant limité à 1%.
- Des opérations hors bilan sont également effectuées avec des parties liées. La Banque Migros gère notamment des comptes de placement pour la Communauté Migros, à titre fiduciaire. Le montant de ces opérations au 31.12.2021 s'élevait à 1,3 milliard de francs (cf. aussi page 44).
- Il n'existe pas de programme d'intéressement des collaboratrices et collaborateurs.

## 15. Présentation du capital social

en milliers de francs	Valeur nominale totale 31.12.2021	Nombre de titres 31.12.2021	Capital donnant droit au dividende 31.12.2021	Valeur nominale totale année précédente	Nombre de titres année précédente	Capital donnant droit au dividende année précédente
Capital-actions*	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000
<b>Total du capital social</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>	<b>700'000</b>

\* complètement libéré, divisé en 700'000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1000 francs

## Indication des participants significatifs

en milliers de francs	Nominal 31.12.2021	Part en % 31.12.2021	Nominal année précédente	Part en % année précédente
Migros Participations SA, Rüslikon	700'000	100	700'000	100

La Fédération des coopératives Migros détient indirectement, par l'intermédiaire de Migros Participations SA, Rüslikon, 100% de la Banque Migros SA.

## Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition des capitaux propres

Les indications relatives à la composition des capitaux propres figurent dans l'état des capitaux propres.

## Réserves non distribuables

en milliers de francs	31.12.2021	Année précédente
Réserve légale issue du capital, non distribuable	0	0
Réserve légale issue du bénéfice, non distribuable*	186'000	182'000
<b>Total des réserves non distribuables</b>	<b>186'000</b>	<b>182'000</b>

\* Inclus dans la réserve issue du bénéfice

## 16. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en milliers de francs	À vue	Dénon- çables	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Plus de 5 ans	Immobi- lisés	Total
<b>Actifs / Instruments financiers</b>								
Liquidités	8'503'046	0	0	0	0	0	0	8'503'046
Créances sur les banques	252'678	0	0	0	0	0	0	252'678
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	112'122	93'764	828'240	325'102	739'252	329'842	0	2'428'322
Créances hypothécaires	7'024	3'116'337	2'481'618	4'772'359	18'408'941	13'859'523	0	42'645'803
Opérations de négoce	36'230	0	0	0	0	0	0	36'230
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5'423	0	0	0	0	0	0	5'423
Immobilisations financières	0	0	41'482	49'561	179'789	124'442	190	395'463
<b>Total</b>	<b>8'916'523</b>	<b>3'210'101</b>	<b>3'351'340</b>	<b>5'147'022</b>	<b>19'327'982</b>	<b>14'313'807</b>	<b>190</b>	<b>54'266'965</b>
Année précédente	7'707'329	744'843	2'858'811	4'015'013	22'121'253	12'887'735	337	50'335'320
<b>Fonds étrangers / Instruments financiers</b>								
Engagements envers les banques	35'401	115'500	1'021'000	0	0	0	0	1'171'901
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	20'062'948	20'650'799	1'381'030	0	0	0	0	42'094'777
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	114'466	0	0	0	0	0	0	114'466
Obligations de caisse	0	0	6'833	29'795	63'915	22'988	0	123'531
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	289'900	415'400	1'167'800	4'421'700	0	6'294'800
<b>Total</b>	<b>20'212'814</b>	<b>20'766'299</b>	<b>2'698'763</b>	<b>445'195</b>	<b>1'231'715</b>	<b>4'444'688</b>	<b>0</b>	<b>49'799'474</b>
Année précédente	7'327'451	31'014'957	1'374'254	941'763	1'759'334	3'698'750	0	46'116'509

## 17. Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

en milliers de francs

	Suisse 31.12.2021	Étranger 31.12.2021	Suisse année précédente	Étranger année précédente
<b>Actifs</b>				
Liquidités	8'503'046	0	7'143'611	0
Créances sur les banques	214'954	37'724	319'628	47'817
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	2'371'025	57'297	2'200'187	12'459
Créances hypothécaires	42'644'905	898	40'035'206	886
Opérations de négoce	36'195	36	94'641	23'408
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5'423	0	4'235	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Immobilisations financières	191'098	204'365	158'839	294'402
Comptes de régularisation actifs	28'410	0	29'657	0
Participations	98'641	52	96'416	32
Immobilisations corporelles	150'220	0	135'956	0
Autres actifs	102'428	0	171'730	0
<b>Total des actifs</b>	<b>54'346'344</b>	<b>300'372</b>	<b>50'390'107</b>	<b>379'004</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	725'745	446'156	845'473	506'000
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	40'254'638	1'840'139	36'316'066	1'703'551
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	114'466	0	165'299	0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Obligations de caisse	122'127	1'404	571'140	3'680
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6'294'800	0	6'005'300	0
Comptes de régularisation passifs	121'134	0	99'382	0
Autres passifs	47'490	0	41'084	0
Provisions	349'792	0	301'142	0
Réserves pour risques bancaires généraux	1'277'699	0	1'329'936	0
Capital social	700'000	0	700'000	0
Réserve issue du bénéfice	2'111'058	0	1'988'112	0
Bénéfice	240'069	0	192'946	0
<b>Total des passifs</b>	<b>52'359'016</b>	<b>2'287'699</b>	<b>48'555'881</b>	<b>2'213'231</b>

La Banque Migros ne dispose d'aucun domicile de l'exploitation à l'étranger. Seules des succursales en Suisse contribuent au résultat opérationnel, d'où l'absence de présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation.



**18. Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)**

en milliers de francs

	31.12.2021	Proportion en % 31.12.2021	année précédente	Proportion en % année précédente
Suisse	54'346'344	99,5	50'390'107	99,3
Allemagne	101'905	0,2	55'353	0,1
États-Unis	58'777	0,1	76'571	0,2
Pays-Bas	31'381	0,1	59'468	0,1
Australie	15'540	0,0	16'192	0,0
France	11'815	0,0	31'103	0,1
Grande-Bretagne	10'898	0,0	36'937	0,1
Japon	10'367	0,0	10'792	0,0
Luxembourg	8'280	0,0	24'661	0,0
Autriche	7'577	0,0	7'590	0,0
Autres pays	43'832	0,1	60'337	0,1
<b>Total des actifs</b>	<b>54'646'715</b>	<b>100,0</b>	<b>50'769'111</b>	<b>100,0</b>

**19. Répartition du total des actifs par solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)**

en milliers de francs

		31.12.2021	Proportion en % 31.12.2021	année précédente	Proportion en % année précédente
<b>Notation de pays interne à la banque</b>	<b>Notation S&amp;P</b>				
L1	AAA à AA	265'413	88,4	306'741	80,9
L2	AA- à A	31'754	10,6	60'113	15,9
L3	A- à BBB-	3'010	1,0	1'811	0,5
L4	BB+ à B-	185	0,1	306	0,1
L5	CCC+ à CC	10	0,0	0	0,0
L6	C ou inférieure	0	0,0	10	0,0
Autres	Sans notation	0	0,0	10'024	2,6
<b>Total des actifs</b>		<b>300'372</b>	<b>100,0</b>	<b>379'004</b>	<b>100,0</b>

La Banque Migros s'appuie sur des sources de notation externes pour évaluer les risques pays. À des fins de clarification, les notations de Standard & Poor's correspondant aux classes internes sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

## 20. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

en milliers de francs

	CHF	EUR	USD	Autres
<b>Actifs</b>				
Liquidités	8'386'374	108'886	3'157	4'629
Créances sur les banques	126'723	29'765	15'352	80'838
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	2'214'259	156'885	56'842	335
Créances hypothécaires	42'607'405	38'399	0	0
Opérations de négoce	35'610	1	0	619
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5'423	0	0	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Immobilisations financières	253'598	141'865	0	0
Comptes de régularisation actifs	28'410	0	0	0
Participations	98'641	52	0	0
Immobilisations corporelles	150'220	0	0	0
Autres actifs	102'428	0	0	0
<b>Total des actifs (au bilan)</b>	<b>54'009'091</b>	<b>475'852</b>	<b>75'351</b>	<b>86'421</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	4'467	690'169	303'499	52'277
<b>Total des actifs</b>	<b>54'013'558</b>	<b>1'166'022</b>	<b>378'850</b>	<b>138'698</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	1'154'919	16'417	189	375
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	40'427'433	1'150'814	379'193	137'337
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	114'466	0	0	0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Obligations de caisse	123'531	0	0	0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6'294'800	0	0	0
Comptes de régularisation passifs	121'134	0	0	0
Autres passifs	47'490	0	0	0
Provisions	349'792	0	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux	1'277'699	0	0	0
Capital social	700'000	0	0	0
Réserve issue du bénéfice	2'111'058	0	0	0
Bénéfice	240'069	0	0	0
<b>Total des passifs (au bilan)</b>	<b>52'962'390</b>	<b>1'167'231</b>	<b>379'382</b>	<b>137'712</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1'045'946	2'673	1'535	259
<b>Total des passifs</b>	<b>54'008'336</b>	<b>1'169'904</b>	<b>380'917</b>	<b>137'971</b>
Positions nettes par monnaie	5'222	-3'883	-2'067	728

## 21. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

en milliers de francs	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent
<b>Instruments de taux</b>						
Swaps	0	0	0	4'842	98'669	7'450'000
<b>Devises / Métaux précieux</b>						
Contrats à terme	573	15'789	1'049'613	0	0	0
Options (OTC)	8	8	730	0	0	0
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>	<b>581</b>	<b>15'797</b>	<b>1'050'343</b>	<b>4'842</b>	<b>98'669</b>	<b>7'450'000</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0		4'842	98'669	
Année précédente	4'235	4'279	901'389	0	161'020	3'300'000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0		0	161'020	

## Total après prise en compte des contrats de netting

en milliers de francs	Valeurs de remplacement cumulées	
	positives	négatives
Exercice sous revue	5'423	114'466
Année précédente	4'235	165'299

## Répartition selon les contreparties

en milliers de francs	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives après prise en compte des contrats de netting	0	573	8

## Informations relatives aux opérations hors bilan

### 22. Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

en milliers de francs

	31.12.2021	Année précédente
Garanties de couverture de crédit et similaires	96	679
Garanties de prestation de garantie et similaires	55'806	79'641
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>55'901</b>	<b>80'320</b>
Créances conditionnelles découlant de reports de pertes fiscaux	0	0
Autres créances conditionnelles	0	0
<b>Total des créances conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 23. Répartition des crédits par engagement

en milliers de francs

	31.12.2021	Année précédente
Engagements résultant de paiements différés («deferred payments»)	0	0
Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation)	0	0
Autres crédits par engagement	0	0
<b>Total des crédits par engagement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 24. Répartition des opérations fiduciaires

en milliers de francs

	31.12.2021	Année précédente
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	234	330
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	1'312'370	1'321'638
<b>Total des opérations fiduciaires</b>	<b>1'312'604</b>	<b>1'321'967</b>

Les comptes gérés à titre fiduciaire pour la Communauté Migros sont inscrits sous la rubrique «Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées».

## Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles

### 25. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

en milliers de francs	2021	Année précédente	Variation	en %
Opérations sur devises et espèces	45'709	41'301	+4'408	11
Métaux précieux	18	38	-20	-53
Négoce de titres (y c. fonds)	406	-4'579	+4'985	-109
dont instruments de taux (y c. fonds)	170	816	-645	-79
dont titres de participation (y c. fonds)	-245	-6'278	+6'033	-96
dont fonds mixtes	375	191	+184	+96
dont revenus de titres divers	106	692	-586	-85
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>46'133</b>	<b>36'759</b>	<b>+9'374</b>	<b>+26</b>

Le négoce pour compte propre de la Banque Migros résulte de transactions avec la clientèle ainsi que de la gestion des Migros Bank Fonds. La gestion et la mesure des résultats des opérations de négoce s'effectuent à l'échelle de l'ensemble de la banque, d'où l'absence de répartition du résultat de négoce entre les secteurs d'activité. La banque ne recourt à l'option de la juste valeur pour aucune position du bilan.

### 26. Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs

en milliers de francs	2021	Année précédente	Variation	en %
Produit de refinancement des portefeuilles de négoce	371	1'349	-978	-72
Intérêts négatifs sur opérations actives (diminution des produits des intérêts et des escomptes)	4'182	3'083	+1'098	+36
Intérêts négatifs sur opérations passives (diminution des charges d'intérêts)	12'184	4'659 <sup>1</sup>	+7'525	+162

Les intérêts négatifs sur les opérations actives sont portés en diminution des produits des intérêts et des escomptes. Les intérêts négatifs sur les opérations passives sont portés en diminution des charges d'intérêts.

<sup>1</sup> Le chiffre de l'année précédente a été adapté.

### 27. Répartition des charges de personnel

en milliers de francs	2021	Année précédente	Variation	en %
Salaires	161'906	151'897	+10'009	+7
Contributions aux institutions de prévoyance professionnelle	21'171	19'340	+1'831	+9
Autres prestations sociales	15'335	14'299	+1'036	+7
Autres charges de personnel	10'175	8'323	+1'852	+22
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>208'587</b>	<b>193'859</b>	<b>+14'728</b>	<b>+8</b>

### 28. Répartition des charges d'exploitation

en milliers de francs	2021	Année précédente	Variation	en %
Coût des locaux	23'218	22'406	+812	+4
Charges relatives à l'informatique et à la communication	50'163	45'690	+4'473	+10
Mobilier et installations	2'225	1'946	+279	+14
Honoraires des sociétés d'audit	722	729	-7	-1
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	569	571	-2	-0
dont pour d'autres prestations de services	153	158	-5	-3
Fonds de soutien Engagement Migros	8'629	8'235	+394	+5
Autres charges d'exploitation	48'655	40'731	+7'924	+19
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>133'612</b>	<b>119'737</b>	<b>+13'876</b>	<b>+12</b>

## 29. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

en milliers de francs

	2021	Année précédente	Variation	en %
Produits extraordinaires	113	65	+48	+74
<b>Total des produits extraordinaires</b>	<b>113</b>	<b>65</b>	<b>+48</b>	<b>+74</b>
Charges extraordinaires	33	25	+8	+30
<b>Total des charges extraordinaires</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>+8</b>	<b>+30</b>

Aucune charge extraordinaire significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2021.

Les commentaires des pertes significatives ainsi que des modifications des réserves pour risques bancaires généraux et des corrections de valeur et provisions libérées figurent en page 35.

## 30. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

en milliers de francs

	2021	Année précédente	Variation	en %
Constitution de provisions pour impôts latents	-7'763	-20'014	+12'251	-61
Charges d'impôts courants sur le revenu et le capital	54'347	43'639	+10'708	+25
<b>Total des impôts</b>	<b>46'584</b>	<b>23'625</b>	<b>+22'959</b>	<b>+97</b>
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	17,78%	17,60%		

L'évolution des charges fiscales au compte de résultat s'explique par l'augmentation du bénéfice annuel et du taux d'imposition ainsi que par la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux au cours de l'exercice 2021.

## Value at Risk

en milliers de francs

	Total du portefeuille de négoce 31.12.2021	Année précédente
<b>Type de risque</b>		
Risque de taux	139	534
Risque sur monnaies étrangères	18	123
Risque de cours sur les actions	33	1'180
<b>Non diversifié</b>	<b>190</b>	<b>1'837</b>
Effet de diversification	-27	-356
<b>Diversifié</b>	<b>163</b>	<b>1'482</b>

La valeur Value at Risk (VaR) calculée au 31.12.2021 s'élevait à 0,2 million de francs sur une base agrégée et diversifiée. La VaR est calculée avec une probabilité de défaillance / un niveau de confiance de 99% et sur une durée d'un jour. La VaR comporte le livre du négoce sans les métaux précieux.

## Rapport de l'organe de révision



# Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque Migros SA, Zurich

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Migros SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 8 à 45). Ces comptes annuels selon le principe de l'image fidèle (True and Fair View) ont été établis en complément des comptes statutaires avec présentation fiable.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

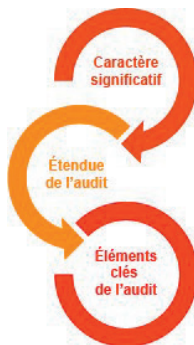
#### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit

##### Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 20 millions

Pour l'exécution de procédures d'audit appropriées, nous avons conçu le périmètre d'audit de manière à pouvoir exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels dans leur ensemble en tenant compte de l'organisation, des contrôles internes et des processus dans le domaine de la présentation des comptes ainsi que dans le secteur d'activité de la Banque.

Nous avons identifié le thème suivant comme un élément clé de l'audit :

Évaluation des prêts à la clientèle

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, case postale, 8050 Zurich  
Téléphone : +41 58 792 44 00, fax : +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA appartient à un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global</b>	CHF 20 millions
<b>Point de référence</b>	Fonds propres déclarés (fonds propres selon le principe de True and Fair View à la fin de l'exercice sous revue)

### Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global

Nous avons choisi les fonds propres déclarés comme valeur de référence pour la détermination du caractère significatif car il s'agit, selon nous, de la valeur représentant la solvabilité et les garanties de la Banque, qui revêt une grande importance pour les décisions économiques de ses actionnaires, de sa clientèle et de l'Autorité de surveillance. Par ailleurs, les fonds propres constituent une valeur de référence largement éprouvée pour les réflexions ayant trait au caractère significatif.

Cette valeur est déterminée selon les directives établies par les réviseurs des comptes consolidés du Groupe Migros. Entre le seuil de matérialité établi par les réviseurs des comptes consolidés et le seuil résultant du calcul ci-dessus, le seuil de matérialité le plus bas est appliqué respectivement.

Nous avons convenu avec le Conseil d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 1 million constatées lors de notre audit, mais aussi toutes les anomalies inférieures à ce montant qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

### Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements, lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous les audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

### Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.





## Évaluation des prêts à la clientèle

### Élément clé de l'audit

L'activité de base de la Banque Migros SA consiste à octroyer des crédits aux particuliers et aux entreprises. Elle octroie principalement des crédits sur la base de garanties hypothécaires pour des immeubles d'habitation et des immeubles commerciaux ainsi que sans garanties pour des financements à des fins commerciales (crédits aux entreprises).

Étant donné que les prêts à la clientèle (82,5% soit CHF 45,1 milliards contre 83,2% soit CHF 42,2 milliards l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. De plus, il existe des marges d'appréciation pour évaluer le montant des éventuelles corrections de valeur. Un changement des conditions de marché, notamment sur le marché de l'immobilier, ainsi que la situation économique du preneur de crédit peuvent avoir un impact sur l'actualité de la valeur inhérente au portefeuille de crédit ou sur certains crédits.

En s'appuyant sur différents facteurs d'influence, la Direction apprécie individuellement si un changement négatif entraîne une dépréciation des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle, et par conséquent la constitution d'une correction de valeur individuelle pour les créances compromises. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, la situation patrimoniale, financière et bénéficiaire du preneur de crédit ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation portant sur l'actualité de la valeur des garanties, qui ne se base pas sur un prix de marché observable (par ex. immeubles), est soumise à une marge d'appréciation matérielle par la Direction.

En outre, des corrections de valeur sont constituées pour les risques inhérents de défaillance de créances non compromises. Il s'agit ici de corrections de valeur pour pertes non encore réalisées. Le système de notation de la Banque sert de base pour l'évaluation de la correction de valeur pour risques inhérents de défaillance pour les crédits hypothécaires et les crédits aux entreprises. Le calcul est basé sur les conditions actuelles et intègre des prévisions sur les futures conditions-cadres économiques à la date du bilan.

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires, l'évaluation des couvertures ainsi que les méthodes applicables à l'identification des risques de défaillance et à la détermination d'un besoin de correction de valeur, modifiées au cours de l'exercice, sont développés dans l'annexe aux comptes annuels, aux pages 13 à 25.

### Notre évaluation de l'élément clé de l'audit

Notre procédure d'audit comporte principalement des tests de procédures sur les contrôles internes effectués par la Banque. Nous avons contrôlé le respect des prescriptions et des processus ainsi que l'efficacité de ces contrôles à l'aide de tests par sondage orientés sur les risques. À cet effet, nous avons analysé les contrôles clés et avons vérifié leur observation à l'aide de tests par sondage.

Nos tests de procédures comprenaient également la vérification par sondage du calcul des ratings et de la capacité financière, l'évaluation des garanties, le contrôle clé des crédits, la vérification quant à l'application de corrections de valeur ainsi que le contrôle inhérent au traitement des listes de surveillance des crédits.

Suite à la constatation de marges d'appréciation matérielles (par ex. lors de l'estimation des résultats futurs de la clientèle entreprises ou de la valeur des immeubles), nous avons soumis la décision de la Direction à notre appréciation critique en nous appuyant sur des contrôles de substance. Nos contrôles de substance détaillés comportent notamment des contrôles de solvabilité par sondage.

Dans le cadre de notre audit comptable, nous avons actualisé les résultats générés par les tests de procédures et de détail puis vérifié si les évaluations réalisées ont été traitées correctement quant à l'actualité de la valeur inhérente aux créances sur la clientèle dans les comptes annuels.

Dans le cadre de nos propres analyses, nous considérons dans l'ensemble comme raisonnables les principes et les hypothèses appliqués par la Direction pour l'évaluation des prêts à la clientèle.

#### Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Une description détaillée de nos responsabilités se rapportant à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

#### Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

PricewaterhouseCoopers SA



Bruno Gmür  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Tobias Scheiwiller  
Expert-réviseur

Zurich, le 31 mars 2022

## Gouvernance d'entreprise

(valable à partir du 1.1.2022)

La Banque Migros SA publie ses informations en matière de gouvernance d'entreprise conformément à la circulaire 2016/01 «Publication – banques», annexe 4, de la FINMA.

### Structure du groupe et actionnariat

La Banque Migros SA est une société anonyme de droit suisse non cotée en bourse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 71 succursales. La Banque Migros SA est détenue à 100% par la Fédération des coopératives Migros (FCM) depuis sa fondation. La FCM détient cette participation de manière indirecte, au travers de Migros Participations SA.

Les participations détenues par la Banque Migros SA ne sont pas pertinentes pour l'évaluation globale de la banque, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. Toutes les participations sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels 2021, page 30. La Banque Migros SA ne détient aucune participation croisée.

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes (dont une représentante des collaboratrices et collaborateurs de la Banque Migros). Celles-ci n'assument aucune tâche exécutive, en conformité avec la loi sur les banques, et n'ont jamais fait partie de la Direction générale de la Banque Migros SA. Quatre des sept membres du Conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance énoncés par la circulaire 2017/01 «Gouvernance d'entreprise – banques» de la FINMA. L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration. La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de réélection. La durée du mandat des membres externes et indépendants du Conseil d'administration est limitée à 12 ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Le Conseil d'administration se constitue lui-même et élit le président et le vice-président. La constitution du Conseil d'administration s'effectue lors de la première réunion suivant l'élection.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction, la supervision et le contrôle de la gestion des affaires. Outre les compétences énoncées dans les statuts, il assure notamment les tâches suivantes:

- approbation de la politique commerciale, de la charte, de la stratégie d'entreprise, du concept cadre de gestion des risques et de la politique de risque
- définition de l'organisation et du contrôle interne
- définition de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière
- élection et révocation des membres des comités, du président et des membres de la Direction générale ainsi que du responsable de la Révision interne
- approbation du bilan et du compte de résultat prévisionnels ainsi que de la planification des investissements
- approbation des comptes annuels et semestriels (bilan, compte de résultat, annexe), sous réserve des compétences de l'Assemblée générale
- décision de l'établissement et de la suppression de succursales
- désignation de la société d'audit et de la Révision interne
- haute surveillance des personnes chargées de la gestion
- réception et contrôle des rapports de la Direction générale sur la marche des affaires, les risques, la situation de la société et les événements significatifs
- traitement des rapports établis par la Révision interne et la société d'audit

## Organisation interne et réglementation des compétences

L'organisation interne et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par le règlement d'organisation du 5 novembre 2020, qui a été approuvé par la FINMA. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre ainsi que sur convocation du président. Le président du Conseil d'administration, et en son absence le vice-président, préside les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale, et représente la banque à l'extérieur dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. Dans des cas d'urgence ne souffrant aucun report, il se prononce exceptionnellement sur des affaires incombant d'ordinaire au Conseil d'administration. Sont exceptées les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration, conformément à l'art. 716a CO.

La répartition des tâches au sein du Conseil d'administration et des comités est représentée dans le tableau de la page 58 du rapport annuel 2021. Le Conseil d'administration constitue quatre comités permanents: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des risques et le comité du personnel. Les comités du Conseil d'administration se réunissent sur invitation de leurs présidents aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les comités ont pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration ainsi que de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Hormis les compétences spécifiques du comité de crédit s'agissant des opérations de crédit individuelles, des compétences spécifiques du comité d'audit concernant l'approbation de la rémunération du responsable de la Révision interne ainsi que des compétences spécifiques du comité du personnel concernant l'approbation des contrats de travail et des rémunérations, les comités n'ont aucune compétence décisionnelle. Le Conseil d'administration conserve, en principe, la responsabilité globale des tâches déléguées aux comités. Il appartient ensuite au Conseil d'administration de prendre les décisions en tant qu'organe collectif. Les comités informent immédiatement l'ensemble du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires.

### Comité d'audit

Le comité d'audit est composé des personnes suivantes:

- Dr Isabel Stirnimann, présidente
- Michael Hobmeier, membre
- Isabelle Zimmermann, membre (à partir du 1.1.2022)
- Jörg Zulauf, membre (jusqu'au 31.12.2021)

Le comité d'audit évalue les directives de la banque en matière de présentation des comptes, l'intégrité du reporting financier, les obligations de publication ainsi que la qualité, la pertinence et les résultats des révisions interne et externe. En outre, il évalue le respect des exigences de reporting par la banque, l'approche de la Direction générale en matière de contrôle interne s'agissant de l'établissement et de l'intégralité des états financiers et de la présentation des résultats, surveillance et évalue l'efficacité des contrôles internes, notamment du Contrôle des risques, de la fonction de Compliance et de la Révision interne, et s'assure de l'élimination des dysfonctionnements constatés par les sociétés d'audit. Il soumet des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes annuels soumis à l'approbation de ce dernier. Pour accomplir ses tâches, le comité d'audit s'entretient régulièrement avec le réviseur responsable de la société d'audit et le responsable de la Révision interne, ainsi qu'avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de la Compliance et le responsable du Contrôle des risques. Le comité d'audit approuve la rémunération du responsable de la Révision interne.

**Comité des risques**

Le comité des risques est composé des personnes suivantes:

- Dr. Peter Meier, président
- Bernhard Kobler, membre
- Isabelle Zimmermann, membre (à partir du 1.1.2022)
- Jörg Zulauf, membre (jusqu'au 31.12.2021)

Le comité des risques vérifie que la banque entretient une gestion des risques appropriée, avec des processus efficaces qui satisfont à la situation de l'établissement en matière de risques. Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et les limites posées en matière de risques. Il évalue, en outre, les conséquences potentielles des risques pertinents sur les revenus, les fonds propres et la réputation de la Banque Migros SA. À cet effet, il examine la planification des fonds propres et des liquidités ainsi que la remise du rapport correspondant. Puis il discute du concept cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumet des recommandations au Conseil d'administration. Pour accomplir ses tâches, le comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de la Compliance et le responsable du Contrôle des risques.

**Comité de crédit**

Le comité de crédit est composé des personnes suivantes:

- Bernhard Kobler, président
- Isabelle Zimmermann, membre (à partir du 1.1.2022)
- Jörg Zulauf, membre (jusqu'au 31.12.2021)
- Fabrice Zumbrunnen, membre

Le comité de crédit représente la plus haute instance d'autorisation pour les opérations de crédit individuelles qui relèvent de sa compétence; en complément au comité des risques, il traite les détails spécifiques des opérations de crédit de la banque, qui sortent du cadre des tâches de ce dernier en matière de risques de crédit. Il examine notamment les nouvelles affaires importantes relevant de la compétence de la Direction générale (comité de crédit de l'ensemble de la banque), juge l'évaluation générale de la conjoncture et du marché immobilier, étudie les adaptations de directives, procédures et processus, notamment en ce qui concerne les limites de nantissement, le calcul de la capacité financière, les systèmes de notation ainsi que l'évaluation de biens immobiliers, et soumet des recommandations au Conseil d'administration. En outre, il évalue et examine l'évolution du portefeuille de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne les affaires dérogeant aux directives de crédit («exceptions to policy»), les principaux débiteurs / groupes de débiteurs, les engagements compromis et les corrections de valeur y relatives, ainsi que les hypothèses de simulations de perte de valeur sur les biens immobiliers. Pour accomplir ses tâches, le comité de crédit s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale ainsi qu'avec le responsable de la gestion des risques de crédit.

**Comité du personnel**

Le comité du personnel est composé des personnes suivantes:

- Fabrice Zumbrunnen, président
- Isabelle Zimmermann, membre (à partir du 1.1.2022)
- Jörg Zulauf, membre (jusqu'au 31.12.2021)

Le comité du personnel assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches en matière de politique du personnel (planification du personnel, rémunération, nominations). Il approuve certaines rémunérations et assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation des membres de la Direction générale. Il examine notamment chaque année l'évaluation des membres de la Direction générale proposée par le président de la Direction générale. Le comité du personnel procède à cette évaluation pour le président de la Direction générale, tandis que le président de la Direction générale le fait pour les autres membres de la Direction générale. En outre, il fixe les principes régissant la sélection de candidats au Conseil d'administration à faire élire ou réélire par l'Assemblée générale et prépare la sélection sur la base de ces critères. Le comité du personnel évalue les candidats proposés conjointement avec le président de la Direction générale, en vue de la nomination des membres de la Direction générale par le Conseil d'administration. Il approuve, en outre, tous les contrats de travail des membres de la Direction générale ainsi que les éventuels contrats de travail des membres du Conseil d'administration.

## Instruments d'information et de contrôle

Les instruments d'information et de contrôle de la Banque Migros SA sont conformes aux directives de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA. La Banque Migros SA est dotée d'un système d'information de gestion (management information system, MIS) qui permet au Conseil d'administration de remplir son obligation de surveillance et de contrôler les compétences déléguées à la Direction générale. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois des états financiers incluant une comparaison avec le budget prévisionnel et avec l'exercice précédent, et chaque trimestre un rapport global sur les risques comportant un état actuel des liquidités, de la dotation en fonds propres et du cumul des risques. Les procès-verbaux des réunions de la Direction générale sont, en outre, remis au président du Conseil d'administration pour consultation.

En tant qu'organe de contrôle et de gestion suprême, le Comité de risque et des finances surveille le profil de risque de la banque. Il est composé des membres de la Direction générale de la banque et des responsables Gestion des risques de crédit, Contrôle des risques, Trésorerie, Gestion des risques opérationnels, Compliance, Service juridique, Comptabilité et controlling, ainsi que du responsable Révision interne et de celui de l'état-major Gestion des risques et finances. Cette instance évalue la situation des risques de la banque dans son ensemble de même qu'elle examine et met en œuvre les mesures de gestion futures.

Les systèmes et méthodes utilisés sont décrits dans la section du rapport annuel 2021 dédiée à la gestion des risques (pages 19 à 24).

### Révision interne

La Révision interne est dirigée par Michael Frey et compte 13 collaboratrices et collaborateurs à fin 2021. Elle est directement subordonnée au comité d'audit du Conseil d'administration et dispose d'un droit d'accès, de consultation et de contrôle illimité.

La Révision interne aide le Conseil d'administration et ses comités à remplir leurs obligations de surveillance et de contrôle en adoptant une approche systématique et axée sur le risque pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du système de contrôle interne ainsi que des processus de pilotage, de gestion et d'assistance, et émet des recommandations d'optimisation. Elle vérifie, par ailleurs, le respect des dispositions réglementaires ainsi que des directives et lignes directrices internes. En tant qu'instance de contrôle indépendante de la Direction générale, elle établit ses rapports en toute autonomie et évalue de manière appropriée et régulière l'ensemble de l'activité de la banque. La Révision interne soumet annuellement au comité d'audit les objectifs des activités d'audit et demande au Conseil d'administration d'approuver le programme de révision. Elle procède au moins une fois par an à une évaluation globale des risques encourus par la banque. La Révision interne remet au Conseil d'administration un rapport trimestriel sur les audits effectués ainsi que sur les autres activités, et l'informe sur la mise en œuvre des recommandations de la Révision interne et de la société d'audit. Les tâches et compétences ainsi que l'organisation de la Révision interne sont décrites dans le «cahier des charges de la Révision interne», qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Le comité d'audit du Conseil d'administration supervise les activités de la Révision interne. La Révision interne échange en permanence avec la société d'audit concernant l'évaluation et la situation du risque. Les prestations d'audit de la Révision interne et de la société d'audit sont coordonnées dans le respect des tâches respectives. Dans son travail, la Révision interne applique des directives strictes en matière de qualité et base ses procédures sur les normes de révision internationales reconnues, et conformes aux prescriptions de l'Institute of Internal Auditing Switzerland (IIAS).

**Contrôle des risques**

Il incombe aux instances de contrôle indépendantes (notamment Contrôle des risques et Compliance ainsi que Gestion des risques opérationnels et Gestion des risques de crédit), qui dépendent du Chief Risk Officer, d'identifier et de surveiller les risques pertinents pour la banque, de veiller au respect des directives relatives à la politique de risque ainsi que de fournir à la Direction générale et au Conseil d'administration un reporting des risques intégré. La gestion préventive des risques comprend l'élaboration des méthodes de mesure des risques, certaines parties de la procédure de développement de nouveaux produits et méthodes d'évaluation, la validation des modèles ainsi que l'exécution et l'assurance qualité de la mesure des risques effectuée. Les instances de contrôle indépendantes rapportent, mensuellement au Comité de risque et des finances dans le cadre du reporting des risques intégré et trimestriellement au Conseil d'administration, l'évolution du profil de risque, les principaux événements internes et externes ainsi que les constatations faites dans le cadre de l'activité de surveillance. Le reporting comprend différents rapports consacrés à chaque catégorie de risques; ces rapports, dont la fréquence de parution et le cercle de destinataires sont fonction des risques concernés, visent à assurer une information complète, objective et transparente des décideurs et des organes de surveillance. Si la situation l'exige, le responsable du Contrôle des risques dispose en tout temps d'un droit de signalement (escalation) au Conseil d'administration. Le responsable du Contrôle des risques présente une fois par an son rapport annuel au comité des risques.

**Fonction de Compliance**

Le responsable de Compliance dispose en tout temps d'un droit de signalement (remontée de l'information) au Conseil d'administration. En outre, il rapporte directement au Conseil d'administration une fois par an dans le cadre du reporting des risques et présente son rapport annuel au comité des risques. Il incombe à Compliance de veiller au respect des dispositions applicables et de communiquer en temps utile sur les manquements constatés à ces dispositions. Par ailleurs, Compliance exécute le cas échéant certaines tâches de surveillance et de contrôle s'agissant d'opérations individuelles, et prend des mesures de gestion des risques générales, comme la rédaction de directives dans le cadre de l'application de nouveaux actes normatifs ou l'organisation de séminaires de formation. De plus, elle examine au moins une fois par an la carte réglementaire ainsi que l'inventaire des risques de compliance et établit le plan d'action annuel axé sur le risque, lequel est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il lui incombe, en outre, de fournir des conseils anticipés visant à éviter ou à minimiser les risques et menaces résultant de dispositions réglementaires nouvelles ou existantes.

## Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes. Fabrice Zumbrunnen, président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros, en assure la présidence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le profil de chaque membre du Comité d'administration comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique. Sauf indication contraire, la date de référence est toujours le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

---

### Fabrice Zumbrunnen

Président du Conseil d'administration  
Licence ès sciences économiques (Université de Neuchâtel)  
Suisse, né en 1969

#### Parcours professionnel

Fabrice Zumbrunnen est membre et président du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il préside le comité du personnel et est membre du comité de crédit.

Sa carrière professionnelle a débuté à la coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, où il a d'abord travaillé en qualité de chef de ventes, puis de responsable du marketing et de la logistique, avant d'être nommé directeur en 2005. En 2012, il rejoint la FCM et reprend la direction du département «HR, Affaires culturelles et sociales, Loisirs». Fabrice Zumbrunnen est président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, président de la Direction générale
- Hotelplan Management SA, président du Conseil d'administration
- Medbase AG, président du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, président du Conseil d'administration
- Denner SA, membre du Conseil d'administration
- Digitec Galaxus SA, membre du Conseil d'administration
- Migros Digital Solutions SA, président du Conseil d'administration

---

### Isabelle Zimmermann (à partir du 1.1.2022)

Vice-présidente du Conseil d'administration  
Mag. rer. soc. oec. (Université d'Innsbruck, Autriche)  
et experte-comptable fédérale Autrichienne, née en 1974

#### Parcours professionnel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Isabelle Zimmermann est membre et vice-présidente du Conseil d'administration ainsi que membre des quatre comités: comité d'audit, comité de crédit, comité des risques et comité du personnel. Elle commence sa carrière en tant qu'assistante chez Ernst & Young SA à Berne. De 2004 à 2021, elle occupe différentes fonctions au sein du groupe Hilti. Pendant environ six ans, elle travaille pour la société Hilti AG à Schaan où elle exerce notamment les fonctions de Head of Financial Guidelines & Consolidation et de Head of Group Consolidation & Accounting. De 2010 à 2013, elle est Director Finance Operations chez Hilti North America. Elle exerce ensuite les fonctions de CFO Hilti Allemagne et Région Europe centrale chez Hilti Deutschland AG. De 2019 à 2021, elle exerce sa dernière fonction au sein du groupe Hilti en tant que Head of Corporate Audit and Risk Management chez Hilti AG à Schaan. En novembre 2021, Isabelle Zimmermann rejoint la Fédération des coopératives Migros. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle est membre de la Direction générale et responsable du département Finances du groupe Migros.

#### Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, membre Direction générale
- Hotelplan Management AG, vice-présidente du Conseil d'administration
- Ex Libris SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, présidente du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation
- M Casa SA, présidente du Conseil d'administration
- Fondation Prévoyance complémentaire de la Communauté Migros, présidente du Conseil de fondation
- Migros Digital Solutions SA, membre du Conseil d'administration
- M Vorsorge AG, présidente du Conseil d'administration
- Fondation pour la promotion des langues et de l'éducation, membre



---

## Jörg Zulauf (jusqu'au 31.12.2021)

Vice-président du Conseil d'administration  
Licence ès sciences économiques (Université de Zurich), avocat  
Suisse, né en 1958

### Parcours professionnel

Jörg Zulauf a été membre et vice-président du Conseil d'administration depuis 2000 et membre des quatre comités: comité d'audit, comité de crédit, comité des risques et comité du personnel.

Il débute sa carrière chez Roche. Depuis 2000, Jörg Zulauf est vice-président de la Direction générale et responsable du département Finances du groupe Migros.

### Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, vice-président de la Direction générale
- Hotelplan Management SA vice-président du Conseil d'administration
- Ex Libris SA, vice-président du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-président du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation
- M Casa SA, président du Conseil d'administration
- Fondation Prévoyance complémentaire de la Communauté Migros, président du Conseil de fondation
- Migros Digital Solutions SA, membre du Conseil d'administration

---

## Dr. Peter Meier

Membre du Conseil d'administration  
Dr. oec. (Université de Saint-Gall)  
Suisse, né en 1952

### Parcours professionnel

Peter Meier est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité des risques depuis 2012.

Peter Meier a tout d'abord travaillé à la Banque cantonale de Zurich comme économiste en chef, puis comme responsable Asset Management. De 1998 à 2001, il est directeur de Swissca Portfoliomanagement AG. Il assume ensuite une chaire professorale à la Haute école des sciences appliquées de Zurich. Ses domaines de recherche et d'enseignement couvrent la théorie financière et la gestion d'actifs, la gestion des risques et les investissements alternatifs.

### Principaux mandats

- Swissbroke Fondation de prévoyance, membre de la Commission de placement
- Caisse de pensions des entreprises Saurer, membre du comité d'investissement
- Caisse de pensions d'Argovie, conseiller du comité d'investissement

---

## Irene Billo-Riediker

Membre du Conseil d'administration  
Économiste d'entreprise HES (Haute école d'économie et de gestion, Zurich)  
Suisse, née en 1970

### Parcours professionnel

Irene Billo-Riediker est membre du Conseil d'administration et représentante des collaboratrices et collaborateurs de la Banque Migros SA depuis 2008.

Depuis 2010, elle est responsable du service Gestion des releases et des tests. Irene Billo-Riediker travaille pour la Banque Migros SA depuis 1997. Auparavant, elle était employée chez Furness Shipping SA en tant que responsable des importations.

### Principaux mandats

Aucun

---

## Dr. Isabel Stirnimann Schaller

Membre du Conseil d'administration  
Dr. iur. (Université de Saint-Gall), avocate  
Suisse et péruvienne, née en 1969

### Parcours professionnel

Isabel Stirnimann est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du comité d'audit depuis 2012 et présidente du comité d'audit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Isabel Stirnimann était associée chez Nobel & Hug Avocats à Zurich jusqu'à mi-2018 et exerce depuis à titre indépendant. Elle est spécialisée en droit bancaire et des marchés financiers ainsi qu'en droit commercial et des sociétés.

### Principaux mandats

- Fundación Educación, vice-présidente du conseil de fondation

## Bernhard Kobler

Membre du Conseil d'administration  
Advanced Management Programme (Insead) et diplômé de la Swiss Banking School  
Suisse, né en 1957

### Parcours professionnel

Bernhard Kobler est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité de crédit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et membre du comité des risques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il débute sa carrière chez UBS SA, étant en dernier lieu responsable du secteur Retail Banking pour la région de Zurich. À partir de 1998, il travaille à la Banque cantonale de Lucerne dont il devient le CEO en 2004. De 2015 à 2016, il est responsable de la zone de marché Suisse centrale à la Banque Julius Baer & Cie SA.

### Principaux mandats

- Fondation St. Charles Hall Paul et Gertrud Fischbacher Labhardt, président du conseil de fondation
- GSW Gemeinnützige Stiftung für preisgünstigen Wohnraum Luzern, président du conseil de fondation
- B. Braun Medical AG, président du Conseil d'administration
- Dentacore Holding AG, membre du Conseil d'administration

## Michael Hobmeier

Membre du Conseil d'administration  
Diplôme d'ingénieur électricien (EPF Zurich) et licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall)  
Suisse, né en 1965

### Parcours professionnel

Michael Hobmeier est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du comité d'audit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Michael Hobmeier a travaillé pendant dix ans comme partenaire chez IBM Business Consulting Services et PwC. À partir de 2003, il travaille chez Valiant et devient CEO de la Banque Valiant en 2005, puis CEO de Valiant Holding en 2010. Depuis 2013, il soutient activement les start-ups dans des secteurs porteurs comme la Fintech et la High-tech, notamment en tant que CIO de Verve Capital Partners SA.

### Principaux mandats

- Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), président de la Fondation Rega

## Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Comité d'audit	Comité de crédit	Comité des risques	Comité du personnel
Fabrice Zumbrunnen	Président (depuis 2018)		Membre		Président(e)
Jörg Zulauf (jusqu'au 31.12.2021) Isabelle Zimmermann (à partir du 1.1.2022)	Vice-président(e)	Membre	Membre	Membre	Membre
Irene Billo-Riediker	Membre en tant que représentante du personnel (depuis 2008)				
Dr. Peter Meier	Membre indépendant (depuis 2012)			Président(e)	
Dr. Isabel Stirnimann	Membre indépendant (depuis 2012)	Président(e)			
Bernhard Kobler	Membre indépendant (depuis 2017)		Président(e)	Membre	
Michael Hobmeier	Membre indépendant (depuis 2018)	Membre			

### Rémunération

La rémunération des membres indépendants du Conseil d'administration est constituée de trois composantes: des honoraires de base fixes liés à la fonction de membre du Conseil d'administration, des honoraires fixes supplémentaires liés à l'activité au sein d'un comité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros SA qui sont d'usage sur le marché. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre du Conseil d'administration des prêts et crédits personnels selon les critères d'appréciation en vigueur dans le secteur bancaire. La rétribution du Conseil d'administration est intégralement versée en espèces, à l'exception des conditions préférentielles.

Les membres salariés du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération. Seule la représentante du personnel reçoit une indemnité de présence fixe pour les tâches remplies en dehors de ses heures de travail ordinaires.

La marche des affaires n'a aucune incidence directe sur le montant de la rémunération. Le comité du personnel du Conseil d'administration fixe le montant des rémunérations. À cette fin, il se réfère à des entreprises comparables et fixe les montants de manière à ne pas créer d'incitations susceptibles de générer des conflits d'intérêts dans l'exercice des tâches.

## Direction générale

### Tâches

La Direction générale est subordonnée au Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la conduite des affaires de la Banque Migros SA. Ses principales tâches et compétences sont les suivantes:

- définition de la politique commerciale, de la charte, de la stratégie d'entreprise, de la planification des investissements, des objectifs annuels et du budget
- exécution des décisions du Conseil d'administration
- définition de la structure organisationnelle, élaboration des directives et définition des compétences dans les activités bancaires, sous réserve des compétences du Conseil d'administration
- gestion de la structure du bilan et des liquidités ainsi que gestion des revenus et du risque opérationnels
- respect permanent des prescriptions légales, statutaires et réglementaires, avec notamment élaboration et maintien d'un système de compliance adéquat
- élaboration et entretien de processus internes adéquats, d'un système d'information de gestion approprié, d'un système de contrôle interne ainsi que d'une infrastructure technologique adaptée
- définition des compétences de crédit
- fixation des taux d'intérêt et commissions pour les opérations actives et passives ainsi que pour les autres services
- représentation de la banque à l'extérieur, relations publiques dans l'intérêt de la banque

### Organisation interne

La Direction générale se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais en règle générale une fois par semaine et sur convocation du président de la Direction générale ou du président adjoint. La Direction générale peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents. Elle prend ses décisions à la majorité des voix présentes.

Les décisions peuvent également être prises par voie de circulaire lorsqu'il s'agit d'affaires de routine ou de décisions revêtant un caractère particulièrement urgent, qu'aucun membre ne demande de délibération orale et que la majorité des membres de la Direction générale est atteignable.

Le Conseil d'administration élit un membre de la Direction générale à la présidence de la Direction générale. Le président de la Direction générale assume les tâches et compétences suivantes:

- traitement et exécution des affaires courantes
- information du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires
- préparation des demandes au Conseil d'administration
- nominations des membres de la direction
- participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

## Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Banque Migros SA est composée de six membres. Elle dispose d'une large expérience bancaire et financière. Le profil de chaque membre de la Direction générale comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique.

---

### Manuel Kunzelmann

Président de la Direction générale (CEO)  
Exec. Master of Business Administration UZH, économiste d'entreprise HES, Master of Advanced Studies FHO in Business Information Management  
Suisse, né en 1974

#### Parcours professionnel

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, Manuel Kunzelmann dirige l'entreprise en tant que président de la Direction générale. Il a exercé auparavant différentes fonctions de direction auprès de la Banque cantonale de Bâle-Campagne depuis 2009, en dernier lieu en tant que membre de la Direction générale et responsable du domaine d'activités Stratégie et Prestations de marché. Avant cela, il a travaillé pendant dix ans dans différentes fonctions de direction chez UBS SA.

#### Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros SA, président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros SA, président du Conseil de fondation
- Viseca Payment Services SA, membre du Conseil d'administration
- CYP Association Zurich, président du Conseil de fondation
- Coordination des banques domestiques (CBD), membre du comité

---

### Stephan Wick

Membre de la Direction générale (COO & CIO)  
Lic. oec. publ., informaticien de gestion diplômé (Université de Zurich)  
Suisse, né en 1965

#### Parcours professionnel

Depuis son entrée à la Banque Migros SA en 2004, Stephan Wick est responsable de l'informatique et de la logistique de la banque en tant que membre de la Direction générale. Il est président adjoint de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Auparavant, il a travaillé cinq ans comme développeur de logiciels et chef de projet à la Bourse suisse et, à partir de 1999, il fonde le Business Competence Center Operations au Credit Suisse. Il est notamment responsable de la gestion de projet d'entreprise d'une nouvelle banque de transactions sur titres à l'échelle du groupe (programme SEC2000).

#### Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros SA, vice-président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros SA, vice-président du Conseil de fondation

---

## Rolf Knöpfel

Membre de la Direction générale  
Executive Master of Business Administration, HES Kalaidos  
Informaticien de gestion diplômé, IFA  
Suisse, né en 1972

### Parcours professionnel

Rolf Knöpfel est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et responsable du secteur Innovation et marketing. Auparavant, il a travaillé dans le domaine de la logistique, d'abord comme responsable de la gestion des processus, comme responsable des projets stratégiques, puis comme responsable du développement commercial. Ses priorités sont la commercialisation et le développement de produits et de services, ainsi que de leurs processus, applications et services de Business Intelligence. Rolf Knöpfel travaille pour la Banque Migros SA depuis 2002. Auparavant, il a été employé pendant quelques années chez Skyguide, en dernier lieu comme responsable de la gestion de l'information.

### Principaux mandats

– GOWAGO AG, membre du Conseil d'administration

---

## Andreas Schindler

Membre de la Direction générale (CRO & CFO)  
Expert-comptable diplômé, Diploma of Advanced Studies in Banking (Université de Berne)  
Suisse, né en 1971

### Parcours professionnel

Andreas Schindler est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et responsable du secteur Gestion des risques et finances. Avant cela, il était responsable de la Révision interne. Andreas Schindler travaille pour la Banque Migros SA depuis 2011. Précédemment, il a notamment travaillé auprès de la Banque cantonale de Zurich, où il dirigeait la Révision interne, et chez Aduno Holding, en tant que responsable de la Compliance et du Contrôle des risques.

### Principaux mandats

– Esisuisse, membre du Conseil d'administration  
– Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, membre du Conseil d'administration  
– Coordination des banques domestiques (CBD), membre du groupe de travail

---

## Bernd Geisenberger

Membre de la Direction générale  
Diplômé en gestion  
Allemand, né en 1974

### Parcours professionnel

Bernd Geisenberger, responsable du segment Clientèle Entreprises, est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Il était Managing Partner et membre du Conseil d'administration d'un cabinet zurichois de conseil en fusion-acquisition avant de rejoindre la Banque Migros SA. Auparavant, il a occupé pendant plus de 20 ans différentes fonctions dans une grande banque allemande, en dernier lieu comme responsable de l'activité PME en Suisse.

### Principaux mandats

Aucun

---

## Markus Schawalder

Membre de la Direction générale  
Master in Advanced Studies en gestion bancaire, économiste d'entreprise HES  
Suisse, né en 1974

### Parcours professionnel

Markus Schawalder est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 et dirige à ce titre le segment Clients privés. Il acquiert une expérience professionnelle en tant que responsable Clients privés à la Liechtensteinische Landesbank, responsable Clients privés et responsable du développement commercial à la Banque cantonale de Bâle, Head Product Management & Business Development à la Bank-now, responsable de la gestion stratégique et chef de projet Introduction sur le marché Actifs chez PostFinance.

### Principaux mandats

– Fondation de prévoyance de la Banque Migros SA, membre du Conseil de fondation  
– Fondation de libre passage de la Banque Migros SA, membre du Conseil de fondation  
– Association suisse des banquiers (ASB), membre du Comité directeur Retail Banking

**Membres de la Direction générale**

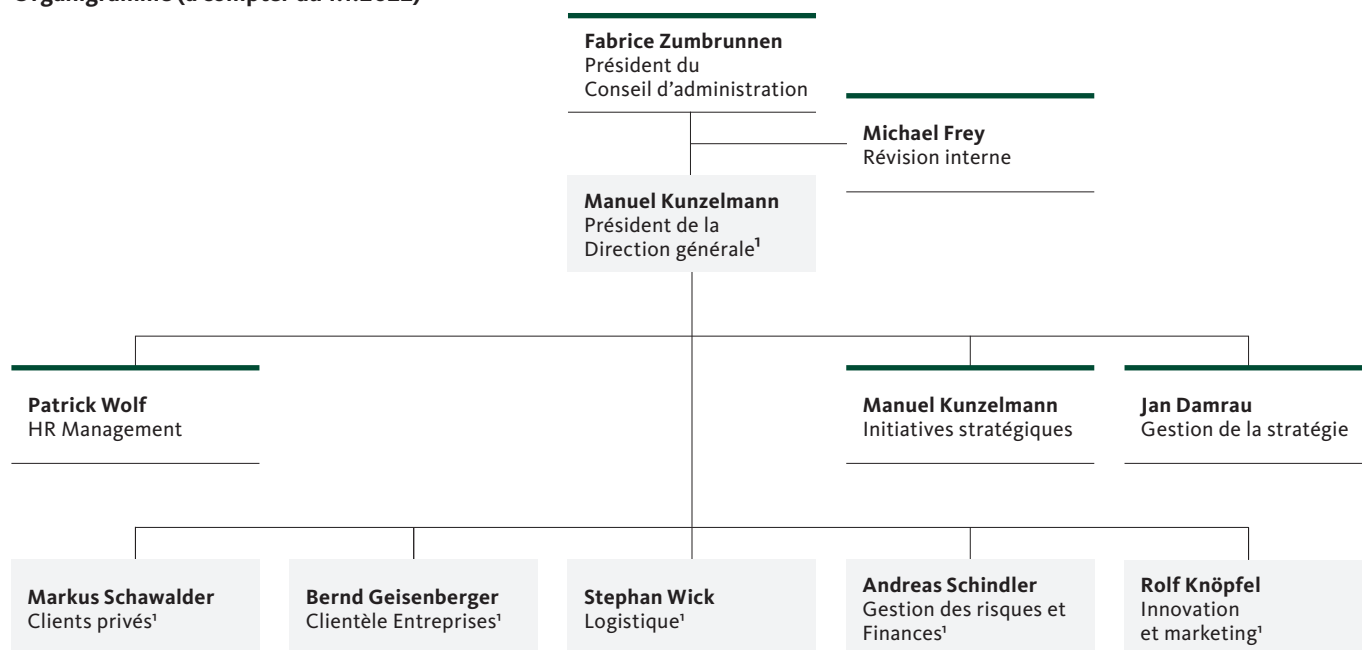
Nom	Année de naissance	Nationalité	Fonction / domaine de compétence	Entrée à la Direction générale
Manuel Kunzelmann	1974	CH	Président de la Direction générale (CEO)	1.5.2020
Stephan Wick	1965	CH	Membre de la Direction générale (président adjoint) Responsable Logistique depuis le 1.11.2004	1.11.2004
Rolf Knöpfel	1972	CH	Membre de la Direction générale Responsable Innovation et marketing depuis le 1.1.2017	1.1.2017
Andreas Schindler	1971	CH	Membre de la Direction générale Responsable Gestion des risques et finances depuis le 1.1.2017	1.1.2017
Bernd Geisenberger	1974	D	Membre de la Direction générale Responsable Clientèle Entreprises depuis le 1.9.2018	1.9.2018
Markus Schawalder	1974	CH	Membre de la Direction générale Responsable Clients privés depuis le 1.4.2021	1.4.2021

**Rémunérations**

La rémunération des membres de la Direction générale est constituée de trois éléments: un salaire de base fixe (indemnités forfaitaires comprises), une indemnité de mobilité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros SA. Aucune rémunération variable (bonus) n'est versée. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre de la Direction générale des prêts et crédits privés selon les critères d'évaluation en vigueur dans le secteur bancaire. Les membres de la Direction générale ainsi que leurs proches bénéficient des produits bancaires de la Banque Migros SA aux conditions préférentielles qui sont d'usage sur le marché et s'appliquent à tous les collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros SA. Les rémunérations, à l'exception des conditions préférentielles, sont intégralement versées en espèces.

Le comité du personnel du Conseil d'administration examine et définit chaque année, selon son appréciation, le montant de la rémunération fixe des membres de la Direction générale pour l'exercice suivant. Le traitement des propositions relatives à la rétribution de la Direction générale se fait en l'absence de ses membres. Le président de la Direction générale participe notamment avec voix consultative à la discussion sur la rémunération des membres de la Direction générale et soumet une proposition au comité du personnel.

## Organigramme (à compter du 1.1.2022)

<sup>1</sup> Membre de la Direction générale

## Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich (précédemment Revisuisse Price Waterhouse SA) est l'organe de révision de la Banque Migros SA depuis 1999. Elle est désignée par l'Assemblée générale pour une période d'un an. Le réviseur responsable est Bruno Gmür depuis 2021. Les coûts relatifs à l'audit des comptes annuels et à l'audit prudentiel pour l'exercice 2021 s'élèvent à 569'000 francs. Des honoraires supplémentaires pour un montant de 153'000 francs ont, en outre, été facturés par la société d'audit pour des conseils fiscaux et d'autres services d'audit. Après la clôture de l'exercice 2021, le mandat de révision de PricewaterhouseCoopers SA, Zurich a pris fin. Pour des raisons de gouvernance d'entreprise, la Fédération des coopératives Migros (FCM) a décidé de changer de réviseur du groupe et il est prévu que lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2022, Ernst & Young SA, Zurich soit élue nouvelle société d'audit de la Banque Migros SA pour l'exercice 2022.

## Outils d'information de l'organe de révision

Les rapports de l'organe de révision sont examinés par le comité d'audit du Conseil d'administration et portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil d'administration. Le réviseur responsable est, en principe, présent lors du traitement des rapports par le Conseil d'administration ou le comité d'audit. Chaque année, le comité d'audit examine, en outre, l'évaluation des risques ainsi que la planification des audits de l'organe de révision qui en résulte, et en discute en présence du réviseur responsable. Le comité d'audit discute régulièrement avec le réviseur responsable de la pertinence des systèmes de contrôle internes et de leur adéquation avec le profil de risque de la banque, ainsi que du rapport sur l'audit des comptes de l'organe de révision et du rapport sur l'audit prudentiel.

Sur la base des rapports et des séances communes avec le réviseur responsable, le comité d'audit évalue les prestations et les honoraires de l'organe de révision et s'assure de son indépendance. La société d'audit et la Révision interne disposent en tout temps d'un accès direct au comité d'audit.

## Stratégie et profil de risque

À l'instar d'autres banques et établissements financiers, la Banque Migros SA est exposée à différents risques. La gestion des risques de crédit, de marché, de structure du bilan, de Compliance et opérationnels est considérée comme l'une des principales missions de la Direction générale. La gestion des risques se fonde sur la politique de risque qui a été élaborée par le Conseil d'administration et a également fait l'objet de révisions dans le courant de l'exercice. Des informations générales sur le processus de gestion des risques et l'orientation stratégique en matière de risques figurent aux pages 19 à 24 du rapport de gestion 2021.



## Structure de distribution (à partir du 1.1.2022)

Responsables	Région Mittelland	Région Suisse du Nord-Ouest	Région Suisse orientale	Région Romandie	Région Tessin	Région Zurich	Canaux directs
Clients privés	Jean-Jacques Isler	Guido Holzherr	Patrick Weibel	Christian Miserez	Alberto Crugnola	Markus Maag	David Andreas*
Clientèle Entreprises	Edmund Mayer	Christoph Steiner	Cornelius Pretnar	Dominique Maillard	Paolo Zella	Urs Baumann	Arta Markaj**
Services	Peter Fischer	Martin Kradolfer	Stephan Reichmuth	Laurent Savoy	Alberto Crugnola	Ralph Schürer	–

\*Banking Direct Clients privés

\*\*Business Direct Clientèle Entreprises

### Région Mittelland

Berne: Zeughausgasse, Berne Brünnen; Bienne, Brigue, Burgdorf, Langenthal, Lucerne, Schönbühl, Schwyz, Soleure, Sursee, Thoune

### Région Suisse du Nord-Ouest

Aarau, Bâle: Aeschenplatz, Gundelitor; Frick, Lenzburg, Liestal, Olten, Reinach (BL), Riehen, Wohlen, Zofingue

### Région Suisse orientale

Amriswil, Buchs (SG), Coire, Frauenfeld, Kreuzlingen, Pfäffikon (SZ), Rapperswil, Saint-Gall, Schaffhouse, Wil, Winterthour

### Région Romandie

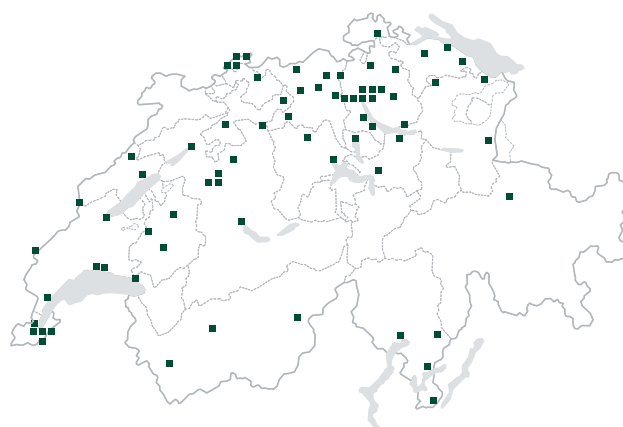
Aigle, Balexert, Bulle, Fribourg, Genève: Carouge-La Praille, Chêne-Bourg, Mont-Blanc, Rue Pierre-Fatio; La Chaux-de-Fonds, Lausanne: Place de l'Europe, Rue Madeleine; Martigny, Meyrin-Vernier, Morges, Neuchâtel, Nyon, Sion, Vevey Yverdon-les-Bains

### Région Tessin

Bellinzona, Chiasso, Locarno, Lugano

### Région Zurich

Affoltern am Albis, Baden, Brugg, Bülach, Thalwil, Uster, Wädenswil, Wallisellen Richti, Zoug, Zurich: Altstetten, Limmatplatz, Oerlikon, Seidengasse, Stockerstrasse



■ 71 succursales

### Impressum

Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich, [www.banquemigros.ch](http://www.banquemigros.ch)  
 Service Line 0848 845 400, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h  
 Typographie: Feldner Druck AG, PrePrintStudio